

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION



Mardi 21 Janvier 2014 - 20 Rabi' al-awwal 1435 - N° 488 - Deuxième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news
ALGÉRIE-MALI

LA VISITE DU PRÉSIDENT MALIEN,
IBRAHIM BOUBACAR KEITA, SANCTIONNÉE
PAR UN COMMUNIQUÉ COMMUN

Amitié et bon voisinage



Page 6

ALGÉRIE-QATAR
PROJET
SIDÉRURGIQUE
DE BELLARA (JIJEL)
Naissance
de l'Algerian
Qatar Steel

Page 7

PRÉSIDENTIELLE
2014

LA MACHINE ÉLECTORALE SE MET EN PLACE

Le gouvernement rassure sur la neutralité de l'administration

Le Président Bouteflika nomme les magistrats membres de la CNSEL

- ▶ 27 candidats ont déjà retiré les formulaires de souscription de signatures individuelles
- ▶ Installation de la commission de préparation à travers le pays

Aux appréhensions soulevées par certains partis politiques quant au risque de voir l'administration influer sur le cours des événements lors de l'élection présidentielle du 17 avril prochain, le gouvernement a tenu, par la voix du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïd, à rassurer que le scrutin se déroulera dans «la neutralité totale et la transparence la plus absolue». L'Administration s'est engagée, ainsi, à réunir toutes les conditions et mesures nécessaires pour la tenue de l'élection présidentielle dans les meilleures conditions possible.

Walid B.



M^{ME} ZOUGHAÏLÈCHE DALILA, DIRECTRICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA WILAYA DE BBA, INVITÉE HIER DU FORUM DE **DK NEWS**

Politique de santé publique

La wilaya de Bordj Bou Arréridj ► Une référence



Page 8

PROGRAMME LPP
Lancement de l'opération du paiement de la première tranche le 15 février

Page 5

PARLEMENT
L'APN adopte le projet de loi relative à l'activité audiovisuelle

Page 5

SCIENCE et VIE
R E I N
Une solution pour résoudre l'insuffisance rénale ?

Pages 12-13

CULTURE
SALON INTERNATIONAL DU TOURISME EN ESPAGNE
L'Algérie présente à la 34^e édition du 22 au 26 janvier

Page 9

HANDBALL
CAN-2014 (HOMMES)
Deux chocs maghrébins
Aujourd'hui
Algérie-Maroc 18h00 Gr B (HOMMES)
Tunisie-Egypte 20h15 Gr A (HOMMES)

SOCIÉTÉ
TISSEMSILT
155
affaires liées à l'urbanisme enregistrées par la Pape

Page 9

Météo

Régions Nord : 16° à Alger

Prédominance d'un temps généralement ensoleillé excepté dans les régions de l'Est où l'on notera localement des passages nuageux en matinée. Les vents seront en général modérés, localement assez forts (30/50 km/h) sur les régions du littoral Est. La mer sera peu agitée, localement agitée sur le littoral Est.

Régions Sud : 24° à Tamanrasset

Temps partiellement nuageux notamment vers le nord Sahara. Les vents seront en général faibles à modérés (20/40 km/h).



CET APRÈS-MIDI
À 17H AU SIÈGE DU TAJ

Amar Ghoul rassemble 17 partis



Le parti TAJ réunit mercredi à partir de 17h en son siège, 17 partis politiques pour apporter une analyse de la situation politique qui prévaut. La rencontre sera présidée par le président du parti, le D' Amar Ghoul.

SAMEDI 25 JANVIER À LA SALLE IBN ZAYDOUN Spectacle de musique andalouse

Sous le haut patronage de Mme la ministre de la Culture Khalida Toumi, l'Office nationale des droits d'auteur et droits voisins, organisera samedi 25janvier à 17h à la salle Ibn Zaydoun de Riadh El Feth, une cérémonie-spectacle dédiée à la musique andalouse.

TIZI-OUZOU 2.500 micro-entreprises créées en 2013 par l'Ansej



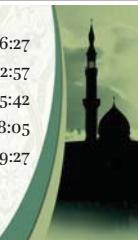
Un total de 2483 micro-entreprises ont été créées en 2013 à travers la wilaya de Tizi-Ouzou, au titre du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej), soit un accroissement substantiel de l'ordre de 25%, comparativement à l'exercice précédent (2003 unités), selon le directeur de l'antenne locale de ce dispositif. Le montant global des investissements, toutes sources confondues, nécessité par la création de ce nombre de micro-entreprises, a été estimé par M. Lamouri Hocine, à plus de 9 milliards de DA pour une offre de 6411 postes d'emploi. Selon le bilan de l'Ansej, 691 entités économiques ont été initiées durant l'intervalle de temps considéré par le secteur du bâtiment et des travaux publics, suivi par celui des services (652), de la PMI (407), de l'agriculture (332), de l'artisanat (199), des professions libérales (126), alors que les petites activités de maintenance ferment la marche avec 73 projets.

	Max	Min
Alger	16°	10°
Oran	16°	09°
Annaba	16°	06°
Béjaïa	18°	08°
Tamanrasset	24°	11°

Horaires des prières

Mardi 19 Rabi' al-awwal 1435

Fajr	06:27
Dohr	12:57
Asr	15:42
Maghreb	18:05
Isha	19:27



DEMAIN À 9H À EL-AURASSI

Remise des prix aux lauréats du concours du «Quartier le plus propre» de la DGSN et de l'environnement



CE MATIN À 9H AU SIÈGE DU PT Conférence de presse de Louisa Hanoune

La secrétaire générale du Parti des travailleurs, Mme Louisa Hanoune, animera ce matin à 9h au siège du parti, sis 2, rue Belkheir Belkacem, Belfort-El Harrach, une conférence de presse pour rendre compte des travaux du Comité central du parti.



FORUM

Le président du Conseil national de l'ordre des médecins invité demain à 10h30 au Forum de DK News

Le président du Conseil national de l'ordre des médecins, le D' Bekkai-Berkani Mohamed, sera l'invité demain mercredi 22 janvier à 10h30 du Forum de DK News, 3 rue du Djurdjura, Ben Aknoun, Alger.

L'hôte du journal animera une conférence-débat.



DU 22 AU 26 JANVIER L'Algérie à la 34^e édition du Salon international du tourisme en Espagne

L'Algérie prendra part à la 34^e édition du Salon international du tourisme à Madrid (Espagne) du 22 au 26 janvier, a indiqué dimanche un communiqué de l'Office national du tourisme (ONT). L'Algérie sera représentée à ce salon par l'ONT dans le cadre de «sa participation continue aux manifestations internationales organisées dans les pays qui constituent un marché traditionnel pour le tourisme algérien», conformément au schéma directeur de l'aménagement touristique 2030 qui englobe une stratégie de développement du tourisme en Algérie. Le stand de l'Algérie organisera au profit des opérateurs touristiques (agences de voyages, établissements hôteliers...) une projection spéciale sur la destination Algérie, pour promouvoir les produits touristiques algériens et assurer leur commercialisation. Le stand verra également l'organisation d'un gala animé par la troupe de musique andalouse «Inchirah», outre l'exposition d'objets artisanaux.

Journée d'information sur l'innovation dans l'autosurveillance glycémique samedi prochain, à l'Aurassi

Sanofi Algérie organisera, samedi prochain, à l'hôtel Aurassi, une journée d'information sur «l'innovation dans l'autosurveillance glycémique», avec la participation de plusieurs spécialistes notamment C. Kadchache, professeur en pédiatrie de Blida, S. Khalfa, professeur en médecine interne, A. Penfornis, professeur en endocrinologie, diabète et maladies métaboliques, au CHU de Besançon et à l'Université de Franche-Comté et B. Viallettes, professeur en endocrinologie et diabétologie au CHU de Limoges à Marseille. Il sera question, à cette occasion, de débattre de la prise en charge du diabète (types 1 et 2) et notamment de l'autocontrôle glycémique.

DU 23 AU 25 JANVIER À LA GALERIE D'ARTS AÏCHA HADDAD

Expositions de Farouk Benabderahmane et Ahmed Chaouch Sobhi



L'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger organisera du 23 au 25 janvier à la galerie d'Arts Aïcha Haddad (84, rue Didouche Mourad, Alger) une exposition de peinture des deux artistes Farouk Benabderahmane et Ahmed Chaouch Sobhi.

PRÉSIDENTIELLE 2014

Le gouvernement rassure sur la neutralité de l'administration

Aux appréhensions soulevées par certains partis politiques quant au risque de voir l'administration influencer sur le cours des événements lors de l'élection présidentielle du 17 avril prochain, le gouvernement a tenu, par la voix du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïz, à rassurer que le scrutin se déroulera dans «la neutralité totale et la transparence la plus absolue».

L'Administration s'est engagée ainsi à réunir toutes les conditions et mesures nécessaires pour la tenue de l'élection présidentielle dans les meilleures conditions possible. Belaïz a soutenu que l'Administration est tenue d'observer une «neutralité totale et absolue» lors de la prochaine présidentielle, souhaitant que cette échéance électorale se déroule dans un climat marqué par un «sens élevé des responsabilités et de patriotisme sincère».

D'autre part, M. Belaïz a appelé à donner l'opportunité à tous les candidats pour mener une compétition intégrale à travers la présentation de programmes politiques, économiques, sociaux, et culturels qui reflèteront «avec sincérité les aspirations du peuple algérien». «Tous les chevaliers sans exception seront égaux lors de la campagne électorale», a-t-il affirmé, tout en soulignant la nécessité de mener cette campagne dans un climat de «concurrence honnête en laissant le peuple algérien souverain trancher et choisir, en toute liberté et transparence, l'homme qui devra diriger le pays». Ce sont là, on ne peut mieux, autant d'assurances qui donnent des garanties supplémentaires quant à la régularité du prochain rendez-vous électoral.

D'ailleurs, les candidats ayant déjà affiché leur intention de postuler à la magistrature suprême, ont commencé à retirer les formulaires de souscription de signatures individuelles du siège du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Cela dénote tout l'intérêt que suscite le



scrutin du 17 avril, dont l'importance n'est plus à présenter pour l'avenir de l'Algérie. Le chef de l'Etat qui avait initié une série de réformes politiques en 2011, n'a, à aucun moment, renoncé à ses engagements et avait affirmé, à maintes occasions, que ce processus était «irréversible» et qu'il irait «jusqu'au bout». Le Président Bouteflika compte mener la bataille jusqu'au bout afin de concrétiser les promesses et les engagements qu'il avait donnés devant le peuple. D'aucuns pensent, à cet égard, que l'Algérie qui a initié de profondes réformes politiques, sociales et économiques, sous l'impulsion du Président Abdelaziz Bouteflika, se doit de poursuivre ce processus irréversible et de le mener à terme.

Il s'agit, en fait, d'un long processus qui avait débuté par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, laquelle a mis fin à une décennie de tragédie nationale ayant causé d'énormes préjudices aux peuples algérien et à l'économie nationale. Aujourd'hui, tout cela n'est qu'un mauvais souvenir et l'Algérie a fini par retrouver la paix, la quiétude et la stabilité.

Cela a fait dire à plusieurs partis politiques que la prochaine élection présidentielle constitue une étape importante pour l'avenir du pays.

Les orientations données en ce sens par le chef de l'Etat visent, en premier lieu, à consolider la démocratie dans notre pays et conforter les fondements de l'Etat de droit. Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, avait exprimé son optimisme et sa conviction de voir les Algériens aller vo-

ter «la tête haute, dans la sérénité et la dignité» lors de cette élection. Et d'ajouter que le gouvernement et le Président de la République sont «sereins», dans la mesure où le peuple algérien sera «à la hauteur de l'événement».

Pour le Premier ministre, quoi que l'on dise, l'Algérie est aujourd'hui «sur la bonne voie» et cela a été possible grâce à la politique de réconciliation pronée par le Président Abdelaziz Bouteflika.

Le Premier ministre a mis en avant les efforts déployés par le gouvernement, précisant que «beaucoup de choses ont été réalisées dans ce sens et nous avons atteint un niveau appréciable». «Nous devons poursuivre ces efforts et éviter tout retard susceptible de freiner cette dynamique de développement», a-t-il soutenu.

M. Sellal a réaffirmé, par la même occasion, la détermination de son gouvernement à poursuivre sur la même voie la réalisation des infrastructures de base, tout en consacrant le principe de la justice sociale.

L'Algérie demeure, dira-t-il, une «référence» en matière de stabilité et grâce à la solidité de ses institutions, elle est en mesure de mener le processus des réformes dans le calme et la sérénité. Cela a fait dire à de nombreux observateurs que les Algériens sont capables de déterminer leur avenir et d'être maîtres de leur destin à travers des élections libres et démocratiques. C'est un défi que les Algériens s'apprennent à relever comme ils l'ont fait par le passé.

Walid B.

La machine électorale se met en place

Boualem Branki

La machine électorale se met progressivement, et sûrement, en place pour assurer à la prochaine élection présidentielle toutes les conditions de réussite. Déjà, la convocation du corps électoral, faite par le Président Bouteflika, le 17 janvier dernier, dans les temps impartis par la loi organique, est un gage de la volonté des pouvoirs publics de garantir à ce scrutin les conditions de crédibilité, de transparence et d'équité. Et puis, à moins de trois mois de cette échéance, le lancement politique algérien commence à donner des signes évidents d'intérêt pour ces élections. Les états-majors politiques de leur côté peaufinent leur stratégie, et entamant les premières démarches pour annoncer l'entrée dans la course électorale de leurs candidats. Hier, lundi,

donc, il y a eu l'annonce de 27 candidats ce scrutin, prévu le 17 avril prochain. Ces 27 candidats ont en fait retiré les formulaires de souscription de signatures individuelles, selon le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïz. Il le confirme en indiquant que «15 candidats ont retiré ces formulaires dimanche, et nous en sommes aujourd'hui à 27». Sur l'organisation de ce scrutin, M. Belaïz a donné les garanties de l'administration, rappelant que «la loi organique portant régime électoral (...) confère, plus précisément en son article 160, cette mission l'Administration». Quant à la Commission nationale de supervision des élections (Cnse) et la Commission nationale de surveillance, elles sont les deux instances chargées de fournir les garanties à travers les prérogatives qui leur sont conférées et leur action à partir de la révision des

listes électorales jusqu'à l'annonce des résultats de l'élection. En plus clair, le ministre de l'Intérieur, qui va supporter le plus gros des efforts pour l'organisation de cette présidentielle, «toutes les mesures ont été prises pour la tenue de l'élection présidentielle du 17 avril prochain dans les meilleures conditions».

En fait, comme il est devenue de tradition, cette élection présidentielle va se dérouler sous le contrôle de deux commissions, la Commission nationale de supervision des élections (Cnse) et la Commission nationale de surveillance, qui a fait saliver les milieux d'affaires européens et américains, il est évident que l'intérêt de tous est que le Président poursuive son programme. Une éventualité qui passe par sa candidature. Ce sera en réalité la tendance lourde de cette élection présidentielle.

politique entre de sérieux pré-candidats. Certes, on ne sait pas pour le moment si le Président Bouteflika, comme demandé par le Fln et un comité de soutien à une quatrième candidature, va se jeter dans la course électorale. Il est pour le moins prémature de spéculer sur cette candidature, mais force est de reconnaître que la candidature du Président Bouteflika à un quatrième mandat ne laisse aucun homme politique ni les citoyens indifférents. Après trois plans quinquennaux de développement, et une enveloppe budgétaire qui a fait saliver les milieux d'affaires européens et américains, il est évident que l'intérêt de tous est que le Président poursuive son programme.

Une éventualité qui passe par sa candidature. Ce sera en réalité la tendance lourde de cette élection présidentielle.

BELAIZ
27 candidats ont déjà retiré les formulaires de souscription de signatures individuelles

Vingt-sept (27) candidats à l'élection présidentielle prévue le 17 avril prochain ont, jusque-là, retiré les formulaires de souscription de signatures individuelles, a annoncé lundi à Alger le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïz. «15 candidats ont retiré ces formulaires hier dimanche, et nous en sommes aujourd'hui à 27», a déclaré M. Belaïz à la presse en marge des travaux d'une séance plénière du Conseil de la nation, consacrée aux questions orales.

En réaction à la demande de certains partis politiques relative à la création d'une commission indépendante de supervision de l'élection présidentielle, M. Belaïz a souligné que «la loi organique portant régime électoral est claire. Elle confère, plus précisément en son article 160, cette mission à l'Administration». «Nous avons déjà donné notre réponse à cette revendication», a-t-il martelé.

«La Commission nationale de supervision des élections (Cnse) et la Commission nationale de surveillance sont les deux instances chargées de fournir les garanties à travers les prérogatives qui leur sont conférées et leur action à partir de la révision des listes électorales jusqu'à l'annonce des résultats de l'élection».

Dans ce contexte, M. Belaïz a affirmé que «toutes les mesures ont été prises pour la tenue de l'élection présidentielle du 17 avril prochain dans les meilleures conditions».

Nomination des magistrats membres de la Cnse

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a nommé les magistrats membres de la Commission nationale de supervision des élections (Cnse) du 17 avril 2014, que préside le magistrat Brahim Lachemi, dans un décret présidentiel signé vendredi dernier.

Le décret présidentiel publié au *Journal officiel* du 18 janvier 2014, comporte une liste de 362 magistrats membres de cette Commission. La Cnse a été instituée en 2012, par la loi organique portant régime électoral, en réponse à une large demande des partis et personnalités politiques.

Elle est habilitée, sur saisine ou de sa propre initiative, à prendre des décisions exécutoires afin de garantir la conformité aux dispositions de la loi électorale, de la part des candidats et partis en lice et des instances chargées de l'organisation des élections.

La nomination des membres de la Cnse fait suite à la signature par le Président Bouteflika, du décret portant convocation du corps électoral pour jeudi 17 avril 2014. Le code électoral stipule dans son article 133 que «le corps électoral est convoqué par décret présidentiel, quatre-vingt-dix jours avant la date du scrutin».

Dans son article 132, il est stipulé que «les élections présidentielles ont lieu dans les trente (30) jours qui précèdent l'expiration du mandat du Président de la République».

APS

PRÉSIDENTIELLE 2014

ACTIVITÉS
DES PARTIS ET
DES ASSOCIATIONS

FLN

Demain, à 14heures,
au siège du parti

Réunion des mouhafadhs sous la présidence du secrétaire général du parti du FLN, Amar Saâdani.

Objet : Analyse de la situation politique après la convocation du corps électoral et plan d'action et de mobilisation pour la phase en cours.

Le FLN est le parti le plus important parmi ceux qui soutiennent la candidature du Président de la République à un nouveau mandat.

RND

Le parti de Bensalah est déterminé dans son choix d'Abdelaziz Bouteflika à un nouveau mandat de 2014 à 2019. Les premiers postulants s'étant fait connaître en se présentant au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, le conseil national du RND fixé au 25 janvier avec l'ordre du jour d'adoption du règlement intérieur du conseil national et désignation du secrétariat national, se penchera également sur la situation en cours.

TAJ

Amar Ghoul a exprimé la position de TAJ : soutenir, mobiliser et participer à la campagne du Président s'il est candidat comme le souhaite TAJ. On se positionne faire partie du staff qui conduirait la campagne électorale.

UGTA

Abdelmadjid Sidi Saïd a déclaré en de nombreuses occasions que «l'Ugta est pour Abdelaziz Bouteflika. 4 millions d'électeurs lui sont acquis.»

UNPA

Le président de l'UNPA, Mohamed Alioui, a depuis le mois de septembre affirmé que l'organisation qu'il dirige demandait le renouvellement du mandat du Président Bouteflika, lors du scrutin du 17 avril 2014.

COORDINATION
DES COMITÉS
DE SOUTIEN
AU PROGRAMME
DU PRÉSIDENT

Cette coordination encadre plus de 10 000 associations nationales et locales d'actions culturelles, culturelles, sportives, de bienfaisance, sanitaires, etc. Elle attend la décision du Président pour se mettre en mouvement.

LE GROUPE DES 5

Des chefs de partis (RCD, MSP, Jil Jadiid, Jil Fedjr el Jadid) et Ahmed Benbitour, indépendants se sont entendus à maintenir le dialogue et la concertation pour aboutir à «des élections libres et transparentes, un Etat de droit respectueux de la loi, de la Constitution, des libertés collectives et individuelles»

RCD

Réunion du conseil national le vendredi 24 janvier 2014.

Objet : Décision sur l'élection présidentielle.

Le décret fixant les formalités de souscription des signatures publié au JO

Les formalités de souscription et de légalisation des signatures individuelles pour les candidats à l'élection présidentielle du 17 avril 2014, ont été fixées par un décret exécutif publié le 18 janvier au Journal Officiel.



Le décret a pour objet de déterminer les procédures de souscription et de légalisation de signatures individuelles pour les candidats à l'élection présidentielle, prévue le 17 avril prochain, conformément aux dispositions de la loi organique du 12 janvier 2012 relative au régime électoral.

Selon ce décret, la collecte des souscripteurs de signatures s'effectue au choix du candidat sur l'un des deux modèles d'imprimés de couleur bleue et jaune, mis à sa disposition ou de son représentant.

Le premier modèle est destiné aux souscripteurs de 60 000 signatures d'électeurs au moins, inscrits sur la liste électorale, alors que le second est destiné à ceux de 600 signatures au moins, membres élus d'assemblées populaires communales, de wilayas ou du Parlement.

Ces signatures portées sur le formulaire de souscription, doivent être légalisées par un officier public, qui doit s'assurer de la présence physique et de la qualité du signataire.

Le décret explique qu'il est entendu par l'officier public, le président ou le secrétaire général de l'Assemblée populaire communale, le notaire ou l'huissier de justice. Pour la légalisation des signatures recueillies auprès de la communauté nationale établie à l'étranger, elle se fait auprès du chef de poste diplomatique, consulaire, ou par délégation, précise le décret.

A noter également que les caractéristiques du formulaire de souscription ont été fixées par un arrêté publié dans le JO. L'article 2 de l'arrêté stipule que ces formulaires sont de couleur bleue et jaune établis selon les deux modèles distincts.

L'un est relatif aux signatures individuelles des élus, tandis que l'autre est relatif aux signatures d'électeurs, selon l'arrêté qui explique que les formulaires doivent comporter en langue arabe et ca-

racître latin, les noms, prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que les noms et les prénoms des ascendants du signataire.

Le formulaire doit également contenir l'Assemblée et la wilaya d'élection pour les signataires élus, et la wilaya, la daïra et la commune pour les signataires électeurs, et, évidemment, le nom et prénom du candidat bénéficiaire de la signature, ainsi que l'engagement sur l'honneur que ladite signature n'est donnée qu'à ce candidat. A rappeler que le retrait des formulaires a débuté samedi dernier au siège du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Cette opération intervient suite à la signature vendredi dernier par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, du décret portant convocation du corps électoral pour le jeudi 17 avril 2014.

*Installation
de la
commission
de préparation
à travers le
pays*

Deux commissions pour assurer transparence et régularité

La prochaine élection présidentielle du 17 avril 2014 se déroulera sous le contrôle de deux commissions, à savoir la Commission nationale de supervision des élections (Cnse) et la Commission nationale de surveillance conformément aux dispositions de la loi électorale du 12 janvier 2012, en vigueur.

La Cnse est chargée d'apprécier tout dépassement touchant à la crédibilité et à la transparence de l'opération électorale, toute violation des dispositions de la loi organique, les questions qui lui sont transmises par la commission électorale de surveillance des élections.

Cette Commission mise en place à l'occasion de chaque scrutin, comme il est précisé dans ledit article, est chargée de « superviser l'application des dispositions» de la loi organique relative au régime électoral du dépôt des candidatures jusqu'à la fin de l'opération électorale.

Le même texte de loi définit la relation de la Commission de supervision avec la Commission de surveillance des élections, notamment dans l'arti-

cle 169 où il est écrit que «la Commission nationale de supervision des élections peut échanger des informations se rapportant à l'organisation et au déroulement des élections avec la Commission nationale de surveillance des élections prévue à l'article 171 ci-dessous».

La Cnse est chargée d'apprécier tout dépassement touchant à la crédibilité et à la transparence de l'opération électorale, toute violation des dispositions de la loi organique, les questions qui lui sont transmises par la commission électorale de surveillance des élections».

Quant à la Commission nationale de surveillance des élections et comme il est stipulé l'article 171, «elle est mise en place à l'occasion de chaque scrutin, et est chargée de veiller à la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire en vigueur régissant les élections». La mission de cette Commission est définie dans l'article 174 de la même loi.

«Dans le respect de la Constitution et de la législation en vigueur, la Commission nationale de surveillance des

élections exerce une mission de suivi et de contrôle des opérations électorales et de la neutralité des agents en charge de ces opérations».

Il s'agit, entre autres, précise l'article 175, de constater la conformité des opérations électorales avec les dispositions de la loi pour s'assurer en particulier que «les opérations de révision des listes électorales se déroulent conformément aux dispositions légales notamment en ce qui concerne le respect des périodes d'affichage, du droit de réclamation et de recours et de l'exécution des décisions judiciaires en cas d'acceptation des recours intentés».

Il s'agit également de constater que «toutes les dispositions sont prises pour la remise, dans les délais impartis, de la copie de la liste électorale communale à chacun des représentants, dûment mandatés, des partis politiques participants aux élections et des candidats».

Selon toujours l'article 175 de la loi organique, la Commission déléguée des membres pour effectuer des visites sur le terrain à l'effet de constater

que «toutes les infrastructures désignées par l'administration pour abriter les meetings de la campagne électorale ainsi que les sites réservés à la publicité des candidatures sont répartis conformément aux décisions arrêtées par la Commission nationale de surveillance des élections». L'autre mission de la Commission de surveillance est de constater aussi la remise, à chacun des représentants dûment mandatés des candidats, d'une copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal de dépouillement du procès de recensement communal des votes et du procès-verbal de centralisation, énonce l'article en question dans son 12^e point.

Par ailleurs, l'article 181 de la loi organique stipule que la Commission nationale de surveillance des élections élabore et publie des rapports d'étape et un rapport général d'appréciation relatif à l'organisation et au déroulement des élections. D'autres articles de la loi électorale définissent l'organisation de la commission et les moyens de son fonctionnement.

APS

M. TAYEB BELAIZ, L'A AFFIRMÉ

Aucune preuve sur l'implication de mains étrangères dans les incidents de Ghardaïa

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïz, a affirmé lundi à Alger qu'il n'y avait aucune preuve «tangible» pouvant confirmer l'implication de mains étrangères dans les incidents de Ghardaïa soulignant que l'initiative du gouvernement et ses démarches dans la région n'avaient pas échoué.

Dans une déclaration à la presse en marge d'une séance plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales et en réponse à une question sur l'implication de mains étrangères dans les incidents de Ghardaïa, M. Belaïz a indiqué qu'«il n'existe aucune preuve tangible pouvant confirmer (...) l'implication de mains étrangères dans cette région, mais il y a des mains non étrangères à l'intérieur du pays qui, peut être, cherchent à pousser vers le pourrissement de la situation». La situation à Ghardaïa est «maîtri-



sée» sur le plan sécuritaire, a affirmé le ministre avant de mettre en exergue les

démarches du gouvernement pour mettre fin aux tensions qu'a connues dernièrement cette wilaya et souligner que «toute démarche de bienfaisance dans cette région est la bienvenue». Il a rappelé dans ce sens les rencontres de réconciliation initiées par le gouvernement et celles ayant regroupé les représentants de la population de Ghardaïa et abouti à la conclusion d'une charte.

«Ce n'est donc pas une preuve d'échec de l'initiative et des démarches du gouvernement», a affirmé M. Belaïz ajoutant que «nous œuvrons ensemble afin de permettre le retour à la normale».

Le ministre d'Etat a exhorté dans ce contexte «toutes les bonnes volontés à appeler les jeunes à faire preuve de pondération, de retenue et de sagesse afin d'éviter ce genre d'incidents» qui, a-t-il dit, affectent non seulement la population de Ghardaïa mais également tout un chacun au regard de «la cohabitation qui a toujours régné entre tous les habitants de cette wilaya et du respect qu'ils se voient».

Les terres appelées usuellement arch «restent propriété de l'Etat»

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïz, a affirmé lundi à Alger, que les terres appelées usuellement terres arch «resteront un bien de l'Etat» conformément aux lois de la République.

«Les terres appelées usuellement terres arch resteront un bien de l'Etat conformément aux lois de la République notamment la loi 95 et plus précisément l'article 85», a indiqué M. Tayeb Belaïz qui répondait à un membre du Conseil de la nation, Khemissi Talous, lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales sur l'émergence de contentieux entre les habitants de la wilaya de Khencila et ceux d'autres wilayas avoisinantes sur les frontières des terres.

Il a rappelé à ce propos, qu'un dialogue a été amorcé entre les pouvoirs publics, les exploitants et les bénéficiaires de ces terres et qui «a duré 18 mois», soulignant que sur la base des lois de la République, il est permis de bénéficier et d'exploiter ces terres dans le cadre de contrats. «Le droit d'exploitation de ces

terres reste provisoire et n'attribue la propriété à personne car il s'agit d'un bien de l'Etat», a-t-il fait remarquer. «L'Etat a procédé à la mise en valeur de 130 hectares de ces terres où ont été érigés d'importants espaces d'investissement», a-t-il encore dit avant de préciser que «plus de la moitié de ces terres a été allouée aux jeunes».

D'autre part, le ministre de l'Intérieur a indiqué qu'«après dialogue et accord, les autorités locales ont procédé à la formation d'une commission pour la prise en charge de cette question. Ainsi, il a été décidé d'attribuer 2 304 décisions aux bénéficiaires qui n'ont pu exploiter ces terres qui restent une propriété de l'Etat». Il a ajouté que «l'autorité administrative s'est acquittée de son devoir en décidant la mise en valeur des terres et la remise de décisions d'exploitation et il est du devoir des personnes qui en ont bénéficié de défendre ces terres». En cas de contentieux, le bénéficiaire peut «recourir à la justice», a-t-il enfin souligné.

M. MOHAMED EL GHAZI L'A INDICUIT

La ressource humaine, élément fondamental dans la réforme du service public

Le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme du service public, Mohamed El Ghazi, a indiqué dimanche à Tizi-Ouzou que la ressource humaine constitue un «élément fondamental» de la démarche de réforme du service public.

M. El Ghazi, qui effectuait une visite dans la wilaya, a souligné, à cet effet, que la réussite des mesures d'amélioration du service public «dépend en grande partie de la ressource humaine», expliquant qu'il est important d'œuvrer à changer les mentalités et le comportement de certains employés.

«Dans quelques administrations, les agents de guichets sont des jeunes recrutés dans le cadre des dispositifs de pré emploi qui, souvent, ne disposent pas d'une formation adéquate pour occuper ces postes, et qui se retrouvent à compiler des documents dont ils ne saisissent pas, parfois, la valeur ou la confidentialité», a-t-il observé. Dans le but de pallier à cette

situation, le ministre a annoncé que toutes les administrations ont été instruites, par son département, afin d'élaborer des programmes de formation au profit de ces jeunes.

La titularisation de ces derniers est aussi l'autre préoccupation du ministère chargé de la Réforme du service public, a-t-il ajouté, rappelant que la Direction générale de la fonction publique est en contact avec les secrétariats généraux de tous les ministères afin de recenser et de classifier l'ensemble des postes vacants au niveau des différents secteurs publics. «Ces postes seront destinés en priorité aux employés titulaires de contrats à durée déterminée (CDD) qui sont en poste, à travers des recrutements sur titre selon l'ancienneté et le diplôme», a précisé M. El Ghazi.

Lors de son déplacement dans certaines institutions de la wilaya, M. El Ghazi a insisté sur l'humanisation du lieu de travail, et la mise à la disposition des

citoyens d'un registre de doléances qui doit être visible et à la portée de ces derniers, soulignant que «le citoyen doit être au cœur de cette réforme».

Évaluant sa visite dans ces structures, le ministre a affirmé qu'un effort a été fait en matière d'amélioration du service public, mais «qu'il reste encore beaucoup de choses à améliorer, notamment en matière de prestations de services et d'infrastructures».

M. El Ghazi a cité pour exemple l'exiguité de la poste Chikh Amar qui ne permet pas d'améliorer le service public offert aux clients. A cet effet, il a annoncé l'inscription de travaux d'extension de cette poste. Sur un autre volet, le ministre a annoncé la possibilité de signature de conventions entre la Cnas et les laboratoires privés d'analyses médicales, observant, à cet égard, que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale sera saisi pour étudier la faisabilité de cette démarche.

PARLEMENT
L'APN adopte le projet de loi relative à l'activité audiovisuelle

L'Assemblée populaire nationale (APN) a adopté hier à la majorité le projet de loi relatif à l'activité audiovisuelle, au cours d'une séance plénière présidée par Abdelkader Abdellaoui, en remplacement du président de l'assemblée Larbi Ould Khelifa qui conduit au Koweït la délégation algérienne aux travaux du 20^e congrès de l'Union parlementaire arabe.

Le projet de loi qui comporte 107 articles a été approuvé par la majorité des

députés en présence de M. Abdelkader Messahel ministre de la communication. Les députés de l'«Alliance de l'Algérie verte (AAV)», du groupe parlementaire du parti du «développement et de la justice (PDJ)» et du «Front des forces socialistes (FFS)» ont voté «non».

Le vote sur le projet de loi relatif à l'activité audiovisuelle s'est déroulé en présence de 247 députés représentant les formations politiques de l'APN.

APS

PROGRAMME LPP Lancement de l'opération du paiement de la première tranche le 15 février prochain

L'Entreprise nationale de promotion immobilière (Enpi) envisage d'entamer la réception des souscripteurs au programme du logement promotionnel public (LPP) à partir du 15 février prochain en vue de leur livrer l'ordre de virement de la première tranche, a révélé un responsable de cette entreprise. La même source a indiqué à l'APS que l'entreprise a entamé mercredi dernier la convocation, par courrier, des souscripteurs retenus au programme et ils seront reçus à partir du 15 février pour retirer l'ordre de virement de la première tranche estimée à un million DA (1 000 000 DA).

L'Enpi recevra les souscripteurs convoqués dans les mêmes locaux où a été effectué leur inscription avec une capacité de réception entre 600 et 800 souscripteurs par jour à travers le territoire national. L'Enpi a enregistré jusqu'à janvier 2014 près de 32 000 demandes de LPP, dont 15 000 demandes à Alger, a souligné la même source, ajoutant que les inscriptions étaient toujours ouvertes. La plupart des dossiers déposés ont été acceptés à l'exception de quelque 3 000 dossiers, a souligné la même source, indiquant que les souscripteurs dont les dossiers n'ont pas été acceptés, ont le droit de faire un recours dans un délai d'un mois. L'affluence des citoyens sur ce programme a connu un niveau «très acceptable» au regard de la nature de la catégorie à laquelle il est destiné et dont les revenus sont supérieurs à 108 000 et inférieurs à 216 000, a estimé le responsable qui prévoit l'augmentation de la demande au fur et à mesure de l'avancement de la réalisation des projets.

Concernant les souscripteurs au programme de logement de location-vente de l'Aadl (Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement) transférés vers la formule LPP, le même responsable a indiqué que tous les dossiers ont été examinés et l'Enpi avait convoqué au cours de la première quinzaine de décembre tous les souscripteurs concernés, plus de 5 000 postulants. Les souscripteurs au programme LPP devront verser la première tranche du prix du logement, estimée à un million de dinars dans un délai de deux mois à compter de la date de la réception de l'ordre de virement.

Les décisions de pré-affectation remises à partir de février 2015

Une année après cette première étape (la réception de l'ordre de virement), le souscripteur recevra la décision de pré-affectation qui définira le site du logement, le nombre des chambres et l'étage, selon la même source qui affirme que l'octroi des logement se fait selon des critères précis après un examen approfondi par une commission spécialisée afin de garantir une distribution «méthodique et équitable».

Grâce à cette décision de pré-affectation le souscripteur peut bénéficier d'un crédit bancaire pour couvrir le reste du prix du logement. Le souscripteur peut se contenter de verser la première tranche (1.000.000 DA) et le reste sera payé avant la remise des clefs, par mensualités après l'obtention d'un crédit bancaire dans ce cas également. Les prix d'achat des logements dans le cadre du LPP sont de 6,4 millions DA pour les F3 (80 m²), de 8 millions DA pour les F4 (100 m²) et de 9 millions DA pour les F5 (125 m²). En 2013, l'Enpi a mis en chantier des projets pour réaliser 150 000 logements et compte réaliser le reste des projets en 2014 en fonction des demandes. À Alger, la réalisation de 8 000 unités a été lancée notamment à Sidi Abdallah, à Sémrouni (Ouled Fayet), à Birkhadem, à Aïn Benian, à Bordj El Kifane, Régaha, Rouiba, Aïn Taya et Zéralda.

La réalisation de ces projets est prise en charge par des entreprises choisies à partir d'une liste limitée. Près de 10 000 logements sont réalisés par ces entreprises ainsi que par des entreprises nationales publiques, des entreprises mixtes et des entreprises algériennes privées qui se chargeront de réaliser les projets ne dépassant pas 250 unités. Outre leur grande superficie, les logements réalisés dans le cadre de ce programme seront construits avec des matériaux de construction de haute qualité et seront dotés de toutes les commodités nécessaires, d'équipements de proximité, et d'espaces verts ainsi que des aires de jeux et de loisirs.

ALGÉRIE - MALI

LA VISITE D'AMITIÉ ET DE TRAVAIL EFFECTUÉE PAR LE PRÉSIDENT MALIEN, IBRAHIM BOUBACAR KEITA, SANCTIONNÉE PAR UN COMMUNIQUÉ COMMUN

Amitié et bon voisinage

Le président malien, Ibrahim Boubacar Keita, a effectué une visite d'amitié et de travail samedi et dimanche en Algérie, sanctionnée par un communiqué commun, dont voici le texte intégral :

«A l'invitation de Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire, son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, a effectué une visite d'amitié et de travail en Algérie, les 18 et 19 janvier 2014.

Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre de la tradition de concertation et de coopération entre les deux pays, traduit la volonté des deux dirigeants de renforcer et de redynamiser la coopération entre les deux pays, afin de conforter les relations séculaires d'amitié et de bon voisinage.

Au cours de cette visite, le Président de la République du Mali, Sémail Ibrahim Boubacar Keita a reçu en audience Monsieur Abdelkader Bensalah, Président du Conseil de la Nation et Monsieur Abdellah Sellal, Premier ministre, avec lesquels il a passé en revue les relations bilatérales.

A cette occasion, le Président Bouteflika a réitéré ses félicitations au Président Keita pour le retour à la légitimité constitutionnelle à travers notamment l'organisation réussie de l'élection présidentielle, le 11 août 2013 et des élections législatives le 15 décembre 2013.

Le Président Bouteflika a assuré le Président Keita de la pleine disponibilité de l'Algérie à accompagner le Mali dans ses efforts visant à consolider la sécurité et la stabilité, à préserver l'intégrité territoriale du pays et à réconcilier tous les Maliens, grâce au dialogue et conformément aux valeurs ancestrales de cohabitation et d'entente qui ont toujours prévalu au Mali. Dans ce cadre, et à la demande des frères maliens, l'Algérie a engagé des efforts en vue de contribuer aux démarches en cours de la communauté internationale pour promouvoir un dialogue national inclusif dans le respect des règles de



Le président Bouteflika réitère la «pleine disponibilité» de l'Algérie à accompagner le Mali

échange d'information sur les réformes politiques et économiques engagées par les deux pays et passé en revue l'état de leur coopération bilatérale et examiné les voies et moyens de la redynamiser dans l'intérêt des deux peuples frères.

Les deux Chefs d'Etat ont affirmé leur engagement à œuvrer à son renforcement et à sa diversification afin d'exploiter les potentialités et opportunités que recèlent les économies des deux pays.

Dans cette perspective, les deux Chefs d'Etat ont décidé de réunir, dans le courant de l'année 2014, les différents mécanismes bilatéraux de coopération notamment le comité bilatéral frontalier et la Grande Commission Mixte de coopération algéro-

Sahara occidental : l'Algérie et le Mali pour une solution «politique mutuellement acceptable»

malienne. De même ils ont décidé de renforcer les relations dans les domaines spécifiques suivants :

- la création d'un Comité bilatéral sur le Nord qui se réunirait une fois par mois pour suivre la mise en œuvre des décisions en vue de règlement pacifique du

problème du Nord,

- l'élaboration et la mise en œuvre d'arrangements de sécurité commune prenant en considération le renforcement de la coopération militaire, sécuritaire et la lutte contre le terrorisme et les trafics en tout genre,

- la mise en œuvre d'un programme spécial de développement économique des régions du Nord et des zones frontalières des deux pays.

- la réalisation d'un programme spécial d'appui humanitaire au bénéfice notamment des populations affectées des régions du Nord du Mali. Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, a exprimé ses remerciements et sa gratitude à Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire, pour la solidarité active de l'Algérie à l'endroit de son pays particulièrement par la contribution permanente à la formation des cadres maliens, l'effacement de la dette bilatérale ainsi que l'importante aide humanitaire consentie dans un esprit de solidarité fraternelle.

Examinant les derniers événements dans la région et dans le monde, les deux Chefs d'Etat ont noté avec satisfaction la convergence de leurs vues sur l'ensemble des questions évoquées.

Dans ce contexte, ils ont réaffirmé leur attachement aux objectifs de l'Union africaine et leur engagement à conjurer leurs efforts pour la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement à l'échelle du continent. De même

qu'ils ont réitéré leur soutien aux efforts de l'Union africaine et des Nations unies dans la recherche de solutions aux conflits.

Les deux Chefs d'Etat sont convenus de renforcer la concertation et le dialogue bilatéral à tous les niveaux, notamment à l'occasion d'échéances régionales et internationales importantes et au sein des forums d'appartenance commune.

Les deux Chefs d'Etat se sont également félicités de la coopération qui se développe et se renforce dans le domaine sécuritaire aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau des mécanismes.

L'Algérie et le Mali réitèrent leur «ferme condamnation du paiement des rançons»

nismes mis en place par les pays du voisinage par l'Union africaine et par les Nations unies pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé.

Dans cette optique, ils sont convenus de conjurer leurs efforts pour consolider la coopération régionale et internationale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé pour que le Sahel reste une zone de stabilité, de sécurité et d'échanges.

Les deux Chefs d'Etat ont réitéré leur ferme condamnation de la pratique de paiement des rançons qui participe au financement du terrorisme et réaffirmé leur volonté de contribuer à la libération des otages.

Passant en revue l'évolution des crises et conflits en Afrique, les deux Chefs d'Etat, tout en se félicitant du rôle de l'Union africaine dans leur règlement, ont fait part de leur préoccupation

face à la persistance de foyers de tension dans certaines parties du continent qui influent négativement sur le processus de développement et d'intégration économique.

Les deux Chefs d'Etat ont exprimé leur préoccupation quant à la situation en République Centrafricaine et ont appelé à une instauration rapide de la paix, de la sécurité et de la réconciliation.

Les deux Chefs d'Etat ont également appelé à un règlement politique de la crise au Sud Soudan au bénéfice de l'avenir de la jeune Nation et de la stabilité dans la sous-région.

S'agissant de la question du Sahara Occidental, les deux Chefs d'Etat ont réaffirmé leur soutien aux efforts du Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Ban Ki-moon et son envoyé personnel, Monsieur Christopher Ross, visant à trouver une solution politique mutuellement acceptable, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies.

Evoquant la crise syrienne, les deux Chefs d'Etat ont exprimé leur préoccupation devant la grave détérioration de la situation humanitaire et sécuritaire ainsi que sur les risques de déstabilisation qu'elle fait peser sur l'ensemble de la région.

Ils ont réitéré leur soutien aux efforts en cours notamment ceux du Représentant spécial, Monsieur Lakhdar Brahimi, pour la tenue de la Conférence de Genève II en vue de définir les contours d'une solution politique consensuelle entre toutes les parties syriennes.

Les deux Chefs d'Etat ont également réaffirmé leur soutien au peuple palestinien pour la satisfaction de ses droits légitimes, y compris l'établissement d'un Etat indépendant et souverain avec pour capitale El-Qods Echrafi conformément à la légalité internationale.

Les entretiens entre les deux parties se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de fraternité et de compréhension mutuelle. Son Excellence Ibrahim Boubacar Keita, président de la République du Mali, a vivement remercié le Président Abdelaziz Bouteflika pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité fraternelle qui lui ont été réservés ainsi que la délégation qui l'accompagnée.

Il lui a adressé une invitation à l'effet d'effectuer une visite au Mali. Cette invitation a été acceptée avec plaisir, les dates de cette visite seront arrêtées d'un commun accord par les voies diplomatiques».

APS

ALGÉRIE - QATAR

Projet sidérurgique de Bellara : naissance de l'Algerian Qatar Steel

Les statuts portant création d'une société mixte algéro-qatarie pour le projet sidérurgique de Bellara (Jijel) ont été signés lundi au siège de la wilaya de Jijel (359 km à l'est d'Alger), a-t-on constaté.

La signature de ces documents marque la naissance, à Bellara, au sud-est de la wilaya de Jijel, de cette société chargée de gérer le projet sidérurgique réalisé en partenariat entre le groupe algérien Sider, à hauteur de 51%, et son homologue qatari Qatar Steel (49%).

Les documents ont été signés, côté algérien, par MM. Chihoub Hasnaoui, directeur général du groupe Sider et Ahcene Haddad, DG du Fonds national des investissements (FNI) et, côté qatari, par M. Ali Hassan Jamaâ Merikihi, chef de délégation, en présence des autorités civiles et militaires de la wilaya.

«C'est un moment historique de plus dans les relations algéro-qataries et un autre pas dans la dynamique de



restance de l'économie nationale», a indiqué le wali de Jijel, Ali Bedri, lors de la cérémonie de signature. Le DG du groupe Sider, retraçant l'histoire de ce projet, a souligné que le complexe est «un pas en plus pour la reconstitution du tissu industriel national».

Le responsable qatari a rappelé, pour sa part, après avoir présenté le directeur général chargé du projet, M. Abdulla Ali Al-Buainain, l'excellence des relations entre l'Algérie et le Qatar. Ce nouveau projet permettra, a-t-il affirmé, de «booster le développement socio-économique de la région de Jijel». Lors d'un point de presse

improvisé en marge de la signature des documents officiels, les responsables du secteur de la sidérurgie algériens et qatari n'ont pas manqué de rappeler que le futur projet de Bellara «n'est pas polluant» car utilisant des «technologies propres de pointe n'ayant aucun impact négatif sur l'environnement grâce au procédé de la réduction directe».

Les travaux de réalisation d'une méga-centrale électrique ont été lancés sur le site en question fin octobre dernier, confirmant ainsi la construction de ce complexe sidérurgique qui produira, dans une première phase, 2 mil-

lions de tonnes d'acier par an dès 2017. L'Algérie et le Qatar avaient signé, le 19 décembre dernier, de manière «officielle et définitive» un accord de partenariat pour la réalisation du complexe sidérurgique de Bellara à Jijel. Les travaux de ce complexe pour lequel les négociations ont duré près de deux ans «seront lancés dans les prochaines semaines», avait indiqué M. Amara Benyounès, ministre du Développement industriel et de la promotion de l'investissement, précisant que la capacité de production de ce projet «important et stratégique» sera, à terme, de 4,2 millions de tonnes/an.

L'aboutissement à la signature de cet accord dénote la «très forte» volonté politique de l'Algérie et du Qatar et la «grande confiance» qui anime les deux parties, avait également souligné M. Benyounès, avant d'affirmer que le projet de Bellara, d'un coût de 2 milliards de dollars, constituait le «premier jalon» d'un partenariat «stratégique» entre les deux pays dans le domaine économique.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Algérie et la France pour un partenariat encore plus renforcé

L'Algérie et la France ont réaffirmé lundi à Alger leur volonté de consolider leurs relations dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à travers la mise en place d'un partenariat

«encore plus renforcé». «La densité et la richesse des relations tissées, entre nos deux pays, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, leur confèrent un caractère unique dans le monde», a déclaré le ministre du secteur, Mohamed Mebarki, à l'ouverture de la 3^e conférence algéro-française de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Il a fait part de la volonté des deux parties «de maintenir et de consolider ces relations, par la mise en place d'un partenariat encore plus renforcé, fondé sur des intérêts réciproques et mutuellement avantageux». Evoquant quelques programmes phares de la coopération algéro-française, M. Mebarki a cité le programme Tassili Hubert Currien (Cmep), précisant que plusieurs réalisations ont été enregistrées depuis 2005 avec notamment 170 projets financés, 293 thèses soutenues, 415 masters et magistères terminés, 1256 publications réalisées, 817 communications et 363 séminaires organisés. Pour ce qui est du programme de coopération baptisé Profas, le ministre a re-

levé que depuis son lancement en 1987, il a contribué à former plus de 10 000 cadres algériens. «Ce programme sera remis en oeuvre car une évaluation pour sa refondation a été engagée», a dit le ministre, souhaitant son réengagement dès que l'évaluation menée conjointement par les deux parties soit terminée avec la prochaine rentrée 2014-2015. S'agissant de la professionnalisation des offres de formation, il a souligné qu'une attention «tout particulière» sera accordée au développement de l'enseignement supérieur dans les filières professionnalisantes. Le ministre a annoncé, dans ce cadre, l'ouverture en septembre prochain de quatre (4) instituts d'enseignement supérieur technologique pilotes sur le modèle français des Instituts universitaires de technologie (UIT) mais adaptés au contexte algérien. Par ailleurs, M. Mebarki a affirmé que la coopération entre les grandes écoles algériennes et françaises se poursuivra afin d'assurer la pérennisation des actions entreprises au sein du Fond de solidarité prioritaire (FSP) depuis 2009, à travers la mise en place d'un réseau d'excellence mixte liant les écoles algériennes à un consortium d'écoles françaises partenaires du projet. Pour sa part, la ministre française de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, a souligné l'importance qu'elle accorde aux volets attractivité et mobilité internationale, notamment dans un cadre euro-méditerranéen. Dans ce contexte, elle a rappelé que la France est redevenue le 3^e pays d'accueil des étrangers au monde, précisant que 23 000 étudiants algériens sont inscrits dans des cursus d'enseignement supérieur en France, soit 10% des étudiants étrangers. Concernant la mobilité internationale, Mme Fioraso a qualifié d'«indispensable», parce que, a-t-elle expliqué, l'ouverture aux autres cultures est un «préalable» à l'amélioration des connaissances, et la connaissance scientifique à toujours ignoré les frontières territoriales et parce que cette mobilité augmente de 60% les chances d'embauche à la fin des études. Par ailleurs, la ministre a insisté sur l'importance de la coopération bilatérale algéro-française dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, «qui doit se renforcer et s'ouvrir», a-t-elle préconisé. «Cela servira l'avenir de nos pays, mais aussi l'employabilité des jeunes générations», a-t-elle estimé. Mme Fioraso a, en outre, précisé que la France consacre son premier budget de coopération universitaire et de recherche, de près de 3 millions d'euros, à l'international. Elle a affirmé, par ailleurs, que la France était le premier partenaire de l'Algérie dans le domaine des publications scientifiques.

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat Mohamed-Amine Hadj Saïd a examiné dimanche avec les ambassadeurs de Tunisie et du Liban à Alger l'état de la coopération entre l'Algérie et ces deux pays dans le domaine touristique. Dans un entretien avec l'ambassadeur de la Tunisie Mohamed Nadib Hachana, le ministre a évoqué la coopération bilatérale dans le domaine du tourisme et les moyens de son renforcement. L'ambassadeur a saisi cette occasion pour présenter un aperçu des résultats réalisés dans le cadre de la coopération bilatérale. Des «propositions ont été formulées pour établir une coopération fructueuse dans plusieurs domaines, notamment en matière d'investissement à travers l'organisation de ren-

contres entre les investisseurs des deux pays dans les domaines de l'hôtellerie et du tourisme». Le ministre du Tourisme a mis en exergue les «bonnes relations fraternelles unissant les deux pays et la nécessité de les développer davantage dans l'intérêt des deux parties à travers l'échange d'expériences et la promotion du tourisme».

M. Hadj Saïd a également reçu l'ambassadeur du Liban à Alger Ghassan Maalem qui a exprimé la «volonté de son pays de renforcer la coopération dans plusieurs domaines en relation avec le tourisme, notamment la formation, l'échange d'expériences et de visites». L'ambassadeur libanais qui «a remis au ministre une invitation officielle pour effectuer

DIPLOMATIE

Décès de l'ambassadeur d'Algérie au Yémen



L'ambassadeur d'Algérie au Yémen, Abdellah Bouzaher, est décédé lundi à Sanaa à l'âge de 55 ans, suite à un arrêt cardiaque, a appris l'APS auprès du ministère des Affaires étrangères.

Abdellah Bouzaher occupait ce poste dans la capitale yéménite Sanaa depuis septembre 2009. Le défunt a occupé, par ailleurs, durant sa carrière, plusieurs postes de responsabilité au ministère des Affaires étrangères, ainsi qu'à l'apogée des représentations diplomatiques algériennes, respectivement en Irak, en Tunisie et en Egypte.

Il a également été chargé d'études et de synthèse à la présidence de la République.

ALGÉRIE - CROATIE

La Croatie exprime son souhait de «redynamiser» et d'«intensifier» sa coopération avec l'Algérie

La Croatie aspire à «redynamiser» et à «intensifier» sa coopération avec l'Algérie a indiqué lundi à Alger le vice-ministre des Affaires étrangères et européennes de la République de Croatie, Josko Klisovic.

«Nous aspirons à redynamiser et à intensifier notre relation avec l'Algérie dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne que nous espérons intégrer», a indiqué M. Klisovic à l'issue de l'audience que lui a accordée le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra.

Les discussions ont porté sur des relations bilatérales ainsi que sur les voies et moyens de les développer dans les domaines politique, économique, culturel et sportif», a-t-il souligné.

Le vice-ministre des Affaires étrangères croate a qualifié les discussions avec son homologue algérien de «positives» et qui vont dans le sens de «la consolidation de la coopération» entre les deux pays.

TOURISME

Nécessité de développer la coopération touristique entre l'Algérie, la Tunisie et le Liban

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat Mohamed-Amine Hadj Saïd a examiné dimanche avec les ambassadeurs de Tunisie et du Liban à Alger l'état de la coopération entre l'Algérie et ces deux pays dans le domaine touristique. Dans un entretien avec l'ambassadeur de la Tunisie Mohamed Nadib Hachana, le ministre a évoqué la coopération bilatérale dans le domaine du tourisme et les moyens de son renforcement. L'ambassadeur a saisi cette occasion pour présenter un aperçu des résultats réalisés dans le cadre de la coopération bilatérale. Des «propositions ont été formulées pour établir une coopération fructueuse dans plusieurs domaines, notamment en matière d'investissement à travers l'organisation de ren-

contres entre les investisseurs des deux pays dans les domaines de l'hôtellerie et du tourisme». Le ministre du Tourisme a mis en exergue les «bonnes relations fraternelles unissant les deux pays et la nécessité de les développer davantage dans l'intérêt des deux parties à travers l'échange d'expériences et la promotion du tourisme».

M. Hadj Saïd a également reçu l'ambassadeur du Liban à Alger Ghassan Maalem qui a exprimé la «volonté de son pays de renforcer la coopération dans plusieurs domaines en relation avec le tourisme, notamment la formation, l'échange d'expériences et de visites». L'ambassadeur libanais qui «a remis au ministre une invitation officielle pour effectuer

une visite au Liban, a exprimé le souhait d'activer le projet d'accord de coopération entre les deux pays». Le ministre du Tourisme a pour sa part remis une invitation à son homologue libanais pour effectuer une visite en Algérie dans le cadre du Salon international du tourisme et des voyages (Sitet) qui sera organisé à Alger en mai prochain.

La rencontre a été une occasion pour «évoquer les moyens de renforcement de la coopération bilatérale à travers notamment la relance du tourisme des jeunes à travers l'échange de groupes de jeunes afin de leur permettre de connaître les régions touristiques dans les deux pays.

M^{ME} ZOUGHAÏLÈCHE DALILA, DIRECTRICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA WILAYA DE BORDJ BOU-ARRÉRIDJ, INVITÉE HIER DU FORUM DE **DK NEWS**

Politique de santé publique, wilaya de BBA une référence

Said Abjaoui

« La santé au niveau de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj. Carte sanitaire ». Pour nous en parler, le forum de **DK News** a accueilli hier en son siège M^{me} le docteur Zoughaïlène Dalila, directrice de la santé publique de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj. Notons que la doctoresse est la seule femme en Algérie à occuper le poste de directrice de wilaya de la santé publique. Elle exerce cette fonction avec une expérience cumulée de 13 années à la tête d'autres wilayas.

Docteur de son état, elle a suivi une formation qui intègre le management médical. D'ailleurs, le ministre actuel et son prédécesseur ont rendu hommage à la bonne gouvernance de la direction de la santé en relevant une continuité de service, une prise en charge rapide des malades, une plus grande rationalisation de l'usage des équipements, et des réalisations dans les délais, sans aucun retard. Beaucoup de travail a été fait, et il en reste également à faire. Ce qui est somme toute normal car il faut chaque fois avancer avec les besoins nouveaux.

BBA ne dispose pas de CHU, mais qu'à cela ne tienne, la DSP de la wilaya a pratiquement établi un partenariat de formation avec les CHU de Sétif et de Constantine. M^{me} la directrice tient d'abord à féliciter et remercier les professeurs de ces deux CHU pour leur engagement à encadrer les médecins de la wilaya de BBA. Ainsi, progressivement, des spécialités nouvelles ont été introduites dans les hôpitaux de BBA. Il en est ainsi pratiquement de toutes les spécialités y



NUMÉRISATION DU DOSSIER MÉDICAL À BBA

«Bientôt opérationnelle»

R. Rachedi

La situation épidémiologique des maladies transmissibles et non transmissibles dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, la carte sanitaire, le dépistage, la prise en charge médicale, chirurgicale et radio-thérapeutique du cancer, la médecine scolaire, la formation continue du personnel hospitalier et l'amélioration de l'accueil dans les structures sanitaires en particulier dans les services d'urgence sont autant de sujets qui ont suscité de nombreuses questions des journalistes et auxquelles M^{me} Zoughaïlène a répondu à cœur ouvert lors son passage au Forum.

Si les interrogations de l'assistance ont porté beaucoup plus sur les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre l'évolution du cancer dans ladite wilaya, la DSP de BBA a quant à elle orienté son intervention vers l'amélioration du suivi et de la prise en charge sanitaire des citoyens, notamment ceux atteints de maladies chroniques.

Dans ce cadre, l'oratrice qui dit avoir accordé la priorité au traçage du profil sanitaire de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj a mis l'accent sur la consolidation de la coopération entre l'ensemble des centres de soins pour améliorer la qualité des prestations médicales fournies aux citoyens. «En plus d'avoir revu à la hausse le nombre de points de garde à 34, de façon que chaque malade puisse trouver un médecin ou un infirmier à toute heure de la journée, nous sommes en train d'élaborer un système d'entraide entre les établissements hospitaliers qui, espérons-le, nous permettra d'aboutir à une complémentarité entre les établissements de santé publics mais aussi privés», a souligné M^{me} Zoughaïlène.

Concernant la chimiothérapie, de 156 malades traités, on passe actuellement à 400 malades traités en hôpital de jour. On passera à un traitement 1/24.

Pratiquement, toute la wilaya est couverte en matière sanitaire, soit 10 daïras et 34 communes. La wilaya n'est pas en déficit du point de vue du nombre de spécialistes. Le secteur sanitaire de la wilaya dispose de 124 spécialistes.

Concernant la carte sanitaire, la santé scolaire est actuellement prise en charge avec un suivi dont l'objectif est le traçabilité de la prise en charge qui va de la naissance à l'université et au-delà.

Ajoutez à cela que BBA a été retenu par le ministère de la Santé comme wilaya pilote pour le lancement du projet de numérisation du dossier médical qui tracera dorénavant tout le parcours de soins des patients (diagnostics, actes chirurgicaux, comptes rendus d'hospitalisations, etc.). L'accès à ce fichier permettra aux professionnels de santé de partager rapidement les informations utiles à la coordination des soins du patient. «Le projet est en bonne voie, le réseau informatique est prêt, il ne reste plus qu'à se mettre d'accord sur les informations que doit contenir ce fichier et à initier les médecins à ce nouveau procédé pour que le projet soit officiellement opérationnel», a conclu la DSP de BBA.



«Approche managériale et de terrain des problèmes de santé »

O. Larbi

Directrice de la santé publique de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, M^{me} Zoughaïlène donne des éléments quantitatifs pour saisir les méthodes et les politiques de la direction qu'elle anime.

La wilaya de Bordj Bou-Arréridj compte près de 700 000 habitants, avec une densité de 162 au kilomètre carré.

Il y a 13% de femmes en âge de procréer sur les 48%. Les maladies chroniques sont en expansion : hypertension artérielle, diabète, cancers progressent malheureusement.

La transition démographique s'est manifestée par l'allongement de l'espérance de vie des Algériens.

Le malade est un partenaire

La docteur Zoughaïlène est épidémiologie de formation, connaît parfaitement les caractéristiques et les tableaux des maladies qui touchent les Algériens. Son constat est que la prise en charge des maladies chroniques est prioritaire

: c'est pourquoi, certaines polycliniques de la wilaya sont «spécialisées» en diabétologie, cardiologie et bientôt cancérologie. Elle entend par «spécialisation» le fait qu'en plus du diabétologue, il y a un ophtalmologue, un endocrinologue, un cardiologue et un psychologue pour la prise en charge du malade à chaque consultation.

Cette démarche de terrain fait prendre des initiatives comme celle de développer l'entraide médicale entre le centre de wilaya et la périphérie des communes : un médecin de l'hôpital peut se rendre dans une polyclinique de daïra pour apprendre sa maîtrise, participer à des formations de perfectionnement des collègues et paramédicaux.

Les professeurs de l'université de Constantine sont également sollicités pour des actions diverses.

On le voit, cette responsable arrive à mettre les bonnes volontés au service du malade, dans le souci de parfaire la protection médicale des populations.

Il en est ainsi de la «médicalisation» des maternités en milieu rural. Entendre par là qu'un médecin est désormais présent auprès des sages-femmes, ce qui évite aux parturientes des déplacements loin de leur domicile pour accou

cher. Cette wilaya qui ne connaît pas le chômage des médecins se dote de structures et de plateaux techniques qui rendent compte de l'élévation de la qualité des soins et de la prise en charge des patients dans des structures rénovées ou entièrement nouvelles. La DSP met l'accent sur la ressource humaine qui accompagne la détermination des besoins à partir des problèmes rencontrés.

La prévention

M^{me} Zoughaïlène est convaincue que le dépistage des maladies au niveau de l'école et le diagnostic doivent s'accompagner d'un suivi. C'est ce qui se fait sur le territoire de la wilaya puisque la plupart des élèves font l'objet d'un suivi par des médecins, dont des dossiers qui les suivent tout au long de la scolarité, avec bien entendu des soins si nécessaire. La population universitaire est le prochain objectif. La transition démographique induit que la gériatrie, la médecine de la vieillesse, est une préoccupation pour la directrice qui anticipe sur les nécessités de santé publique.

Lorsque l'administration est le fait de personnes compétentes et de qualité, elle devient un modèle d'organisation sociale évoluée.

KHEMIS MILIANA

10 personnes impliquées pour agression d'un septuagénaire

Salim Ben

Dans le cadre de ses efforts pour lutter contre la criminalité de différentes formes, et pour assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens, les éléments de la brigade

mobile police judiciaires de la police urbaine de Khemis-Miliana ont arrêté six personnes reprises de justice âgées entre 19 et 47 ans, originaire de la même ville pour leur implication dans la création d'une association de malfaiteurs et menace et agression avec des armes blanches.

Ces malfaiteurs ont été arrêtés suite à une enquête ouverte par la police sur plainte de la victime âgée de 74 ans habitant Khemis-Miliana, qui a entendu des bruits dans sa résidence au quartier Dardara à 23h. La victime voulait savoir la source du bruit, en s'approchant de la porte, il a été surpris par les agresseurs devant sa maison. La victime a pris la fuite, mais elle a été poursuivie dans sa propre maison par ces bandits avec des armes blanches.



(épées et poignards). Les voisins ont entendu des cris, ils ont vite alerté la police qui s'est intervenue dans l'immediat, mais les malfaiteurs ont réussi à prendre la fuite.

Après l'ouverture d'une enquête approfondie pour arrêter les suspects, qui ont été identifiés par la victime, six d'entre eux ont été arrêtés, et deux autres se trouvaient au centre carcéral pour d'autres affaires de criminalité.

Les quatre mis en cause ont été mis sous mandat de dépôt par le procureur général auprès du tribunal de Khemis-Miliana pour menace et agression à l'arme blanche, deux autres ont bénéficié d'une citation directe, et la recherche est toujours en cours pour arrêter les deux autres membres du groupe qui sont toujours en fuite.

ARRESTATION DE PLUSIEURS MALFAITEURS DONT DEUX FRÈRES À KHEMIS-MILIANA

«4 frères voulaient brûler leur victimes dans un café »

Au cours de cette semaine, les éléments de la police de Sûreté de daïra de Khemis-Miliana ont mis hors d'état de nuire d'un groupe de malfaiteurs composé de deux frères pour agression et tentative de brûler des personnes.

Dans le cadre du plan de sécurité tracé par les services de sécurité de la wilaya de Aïn Defla, qui tend à protéger les citoyens et lutter contre la criminalité, les éléments de police de la Sûreté de daïra de Khemis-Miliana ont réussi à arrêter deux frères repris de justice âgés entre 34 et 38 ans, accusés de création d'un groupe de malfaiteur, menaces, agression et menace de brûler des personnes, avec deux autres frères à eux, qui sont toujours en fuite, âgés de 24 et 67 ans.

Le processus de leur arrestation fut le résultat d'une enquête ouverte par la police sur la base de la plainte des victimes, contre ces quatre membres d'une même famille qui se sont présentés dans un café au quartier Souffey où se trouvaient les victimes. Les frères malfaiteurs ont attaqué le café en utilisant une bouteille du gaz qu'ils ont jetée sur les victimes en voulant ainsi les brûler vifs. Selon nos sources, cette

agression s'est produite à cause d'un conflit entre les victimes et ces quatre frères, qui ont pris la fuite après qu'une alerte ait été donnée par les victimes. Les policiers sont intervenus après avoir reçu un appel de détresse des victimes. Après avoir pris toutes les précautions de sécurité, les policiers ont procédé à l'arrestation des malfaiteurs dans leur maison et ils ont réussi à mettre la main sur deux frères alors que les deux autres sont encore en fuite.

Après l'achèvement des procédures judiciaires contre les deux malfaiteurs, un fichier judiciaire a été édité contre eux pour création d'une association de malfaiteurs et tentative d'assassinat volontaire suivie de coups et blessures induits et de menaces et insultes. Ils ont été présenté auprès du procureur général de la cour de Khemis-Miliana qui a donné leur mandat de dépôt, alors que la recherche est toujours en cours pour arrêter les deux frères évadés.

S. Ben

SELON LA GENDARMERIE NATIONALE

Saisie de plus de 37 quintaux de kif traité en 2013 à Aïn Témouchent

Une quantité de 37,38 quintaux de kif traité a été saisie en 2013 à Aïn Témouchent par les éléments de la Gendarmerie nationale, soit une hausse par rapport à 2012 (22,63 quintaux), a indiqué dimanche le commandant du groupe de wilaya de ce corps.

Cette quantité de kif a été saisie dans plusieurs opérations dont les plus importantes au niveau des communes «El Amria» où il a été saisie 33 qx et l'arrestation de 13 individus, et «Emir Abdellkader» (3,9 qx), a souligné le lieutenant-colonel Youcef Chaalal lors d'une conférence de presse consacrée au bilan 2013 du groupement de Gendarmerie.

Il a également fait part de la saisie de 446 comprimés anxiolytiques en 2013 contre 154 en 2012. Le bilan d'activités de l'exercice 2013 fait état, par ailleurs, du traitement de 89 affaires liées à la contrebande (88 en 2012), 247 affaires d'émigration clandestine (176 en 2012), trois affaires concernant la fausse monnaie et huit affaires de fausses imma-



triculations de véhicules. Au total, 1,831 personnes dont 50 femmes et 1,112 âgées entre 18 et 28 ans sont impliquées dans ces affaires contre 1,436 (51 femmes) en 2012, a-t-on ajouté.

Le groupement de la Gendarmerie nationale a recensé, au total, 1,409 affaires entre crimes (39), délit (849) et contraventions (521) contre 1,153 en 2012, soit une augmentation d'environ

350 affaires, a signalé son premier responsable, qui a mis l'accent sur la contribution des citoyens, par le biais du «numéro vert», à la lutte contre la criminalité.

Durant l'année écoulée, pas moins de 6,516 appels ont été reçus par le groupement de la Gendarmerie nationale de la wilaya contre 3,734 en 2012, a précisé le lieutenant-colonel Chaalal, indiquant que ces appels ont contribué à faciliter le travail des services qui ont effectué 1,138 interventions (contre 485 en 2012).

Concernant les accidents de la circulation, la Gendarmerie nationale a déploré 26 morts et 261 blessés dans 312 accidents en 2013 dans la wilaya (34 morts et 416 blessés en 2012). En matière de prévention et de lutte contre les accidents de la route, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées par les éléments du groupement qui ont recensé 14,135 délit et procédé au retrait de 32,443 permis de conduire, a relevé le lieutenant-colonel Chaalal.

TISSEMSILT

155 affaires liées à l'urbanisme enregistrées par la Pupe

Les services de la Police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement (Pupe) relevant de la sûreté de wilaya de Tissemsilt ont enregistré durant l'année 2013, cent cinquante-cinq affaires liées à la construction illicite (sans permis de construction), ainsi que 57 affaires d'infractions à l'urbanisme, non identique au plan de construction, 49 affaires concernant des règles d'hygiène et de santé publique (exposition et la vente de marchandises sur la voie publique).

En plus de l'enregistrement de cinq (5) affaires pour les irrégularités de rejets des ordures ménagères, une (1) affaire concernant l'abattage clandestin, trois (3) infractions liées l'utilisation des routes et les lieux publics, par des matériaux de construction qui bloquent les passages.

Le citoyen ne respecte nullement son environnement immédiat, continuant ainsi à jeter ses ordures ménagères n'importe où et n'importe quand, défigurant toute la ville. En vertu de textes juridiques et réglementaires, les unités de la Police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement (Pupe) veillent à l'application de la loi en matière d'urbanisme et de protection de l'environnement.

C'est pour vulgariser son rôle, qui consiste notamment en la stricte application des normes en matière d'urbanisme et d'environnement «en coordination avec les services techniques des APC», nous dit également l'officier de police, chargé de la cellule de communication et des relations publiques à la sûreté de wilaya.

Les services de la sûreté de wilaya de Tissemsilt ont déployé un plan spécial pour assainir la situation et instaurer un peu de stabilité et de sécurité parmi la population. Ils ont déployé tous leurs éléments à travers la ville de Tissemsilt dans le but de réduire le taux de constructions illégales.

La société tout entière devra mieux s'impliquer, encore et toujours pour réduire la criminalité qui n'est pas l'affaire des seuls services de sécurité qui, en dépit des efforts qu'ils déploient dans ce sens, ont besoin du soutien des citoyens, à l'effet d'agir ou intervenir aux moments opportuns et rendre ainsi leur action plus efficace et plus rapide. Statistiques et chiffres à l'appui, démontrent la mobilisation permanente de la sûreté de wilaya de Tissemsilt sur le terrain et la prévention qui reste le moyen pour dissuader toutes les tentatives contrevenant aux lois.

TLEMCEN

Mise en échec de tentatives de contrebande de plus de 11.000 litres de carburant

Les brigades mobiles des Douanes de Maghnia et de Ghazaouet (Tlemcen) ont mis en échec des tentatives de contrebande de 11.015 litres de carburant vers le Maroc, a-t-on appris dimanche auprès de la Direction régionale des Douanes de Tlemcen.

Ces opérations ont eu lieu lors de patrouilles, de barrages dressés et de souricières tendues la semaine dernière sur la bande frontalière, notamment à Chebikia, Akid Lotfi, Sabra, Boukanoun et Marsa Ben M'hidi, selon le service d'information de la Direction des Douanes de Tlemcen.

La même source a ajouté que cette quantité de carburant était conditionnée dans 381 bidons en plastique et chargée à bord de cinq véhicules et à dos de baudets. La valeur de la marchandise saisie et des moyens de transport est estimée à plus de 1,9 millions DA et l'amende douanière à plus de 21,3 millions DA, a-t-on ajouté de même source.

APS

GHARDAÏA

Un imposant dispositif sécuritaire déployé pour y rétablir l'ordre



Un imposant dispositif de forces de l'ordre et antiémeute a été déployé dans différents quartiers de Ghardaïa, pour mettre fin aux affrontements récurrents entre groupes de jeunes, a constaté lundi un journaliste de l'APS.

Après les heurts enregistrés dimanche qui ont fait un mort et dix blessés, dont trois policiers, un impressionnant renfort des forces de sécurité a quadrillé les différents points chauds de Ghardaïa afin de rétablir le calme dans la région.

Des rixes sporadiques sont enregistrées dans certains quartiers de la ville où les tensions entre groupes de jeunes restent vives. Pour la journée de lundi, les scènes d'affrontement entre groupes de jeunes des deux communautés (malékite et bidâite) ont touché des quartiers auparavant épargnés par ces événements, tels que Bouchéne, Beni-Isguen, El-Chaâba, Touzouz, Ben Smara, Sidi-Abbaâz et les quartiers situés sur les hauteurs de Ghardaïa (Bouhraoua).

Une trentaine de locaux commerciaux et d'habitation, ainsi que des palmeraies et jardins, ont été saccagés et pillés avant d'être incendiés par les antagonistes durant les journées de dimanche et de lundi, a-t-on constaté.

Les émeutiers ont dressé des barricades dans différents quartiers de la ville, en utilisant de pneus, de grosses pierres et autres objets, empêchant ainsi le trafic routier, particulièrement les transports urbains et le transport scolaire et universitaire.

Les forces de l'ordre se sont notamment déployées devant les édifices publics et privés afin de les préserver. L'ensemble des commerces, des établissements scolaires et des administrations sont fermés dans les quartiers de la ville théâtre des violences, et les rues désertées sont devenues de véritables dépotoirs, en l'absence des services de collecte des déchets ménagers.

ANNABA

2.000 agriculteurs bénéficient de concessions agricoles

BÉCHAR

Le manque d'esthétique et d'innovation architecturale, un frein à un parfait cadre de vie dans les communes de la wilaya

Le manque d'innovation architecturale et d'esthétique des projets d'habitat et d'aménagement urbain, est considéré comme un frein à un parfait cadre de vie et à l'attractivité des communes, relève une récente étude réalisée par l'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Béchar.

Ce constat démontre la faiblesse des bureaux d'études locaux et des études techniques concernant ce type de projets, indique cette étude réalisé par l'APW et intitulée «Situation des projets de développement dans la wilaya de Béchar».

«Aucun des aspects spécifiques de la région, à savoir le climat et les traditions culturelles et sociales, n'est pris en considération par les études techniques, dans le domaine de la réalisation des logements, où tous les groupements urbains réalisés ces vingt dernières années se ressemblent», indiquent des observateurs locaux.

«Les plans et études techniques inhérents à ces projets sont conçus selon des commandes précises des autorités locales qui organisent des concours d'architecture pour chaque opération d'aménagement urbain ou programme d'habitat», signale un membre de l'ordre local des architectes.

«S'il y a un manque d'esthétisme dans ces plans, la responsabilité incombe aux maîtres d'ouvrages, à savoir l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), les directions locales du logement, de l'urbanisme et de l'équipement et des autres services techniques de la wilaya, qui sont les seuls à choisir la forme et le concept architecturale de chaque programme d'habitat», a-t-il précisé.

«Avec le temps, la multiplicité des architectures retenues a donné à plusieurs nouveaux groupements urbains une allure patchwork composée de bâtiments de trois à quatre étages, d'une grande médiocrité architecturale, et d'un manque flagrant de cadre de vie (espaces verts, servitudes et autres commodités nécessaires au confort des ha-



bitants», estime un expert en urbanisme.

«Il est inconcevable que ces mêmes groupements urbains ne soient pas dotés de salles polyvalentes pour la célébration par les habitants des différentes fêtes (mariages, circoncisions, décès ou de simples rencontres entre voisins, comme est de traditions dans les régions sahariennes», a-t-il signalé.

Il est de notoriété publique que la maison à patio est une réponse aux besoins réels en habitat des populations de cette région du sud du pays, soutiennent des enseignants-chercheurs du département d'architecture de l'université de Béchar.

«La maison à patio constitue une réponse adéquate aux exigences sociologiques, culturelles et thermiques dans les régions du sud du pays», selon une étude réalisée il y a deux années par des chercheurs du même département d'architecture de l'université de Béchar.

La maison à patio, en plus d'apporter des qualités telles que la relation au sol, la sécurité, la territorialité, l'identification du logement, l'image de la maison, la personnalisation, l'adaptation à des différents styles de vie, et la création d'espaces extérieurs privés, «répond favorablement aux besoins socioculturels des habitants de ces régions», estiment ces chercheurs.

Dans le domaine thermique, ce type de construction «s'adapte bien au climat chaud et semi-aride qui caractérise cette région du Sud, en offrant un micro-climat plus tempéré et en jouant un rôle

d'espace-tampon entre l'intérieur de l'habitation et l'ambiance extérieure, notamment en période estivale», souligne-t-on.

La fraîcheur des maisons à patio durant l'été permet une «réduction notable» de la consommation de l'énergie électrique inhérente à l'utilisation actuelle des humidificateurs et climatiseurs, de même pour la création d'une végétation tout autour de la maison qui apporte un «plus de confort et d'humidification de l'air en son intérieur».

«Dans les prochaines décennies, le logement fera face à des contraintes très controversées, et des densités de plus en plus importantes de populations feront en sorte que les actuels programmes d'habitat ne pourront répondre aux exigences socioculturelles des populations en milieu saharien», préviennent ces chercheurs.

«Avec le prix de revient d'un logement social estimé à plus de 2 millions DA, on pourra réaliser des maisons à patio extensibles qui peuvent être un facteur de pérennisation de l'architecture traditionnelle et surtout des aspects urbains de cette région du Sud et au-delà son cachet spécifique de ville saharienne», soulignent des chefs d'entreprises locales de travaux publics et du bâtiment.

Les plans de réalisation des projets de bâtiment et d'aménagement urbain préconisés actuellement visent essentiellement à satisfaire la demande locale en logements, indiquent, pour leur part, des responsables locaux du secteur du logement et de l'urbanisme.

BLIDA

Formation professionnelle: plus de 4.200 diplômés en 2013

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Blida a délivré 4.260 diplômes en 2013, a-t-on appris dimanche auprès de ses responsables.

Selon la chargée de la communication à la direction de la formation et de l'apprentissage, Mme Benfara Asma, ces diplômes se répartissent à raison de 2.235 pour le mode résidentiel, 2.377 pour l'apprentissage, 259 pour les cours du soir, 107 diplômés pour les écoles privés et 162 autres formés à la carte (candidats libres).

En outre, 416 détenus (dont 32 femmes) d'établissements de rééducation de Boufarik et Blida, ayant suivi une formation au niveau des établissements du secteur ont, également, obtenu leurs diplômes en 2013, selon la même source, qui signale, aussi, 14 diplômés relevant de la catégorie des personnes

aux besoins spécifiques, qui ont suivi des formations en informatique, comptabilité, peinture, électricité bâtiment, et autres.

Quelque 23 autres personnes de cette même catégorie ont bénéficié, à la même période, d'une formation en céramique et poterie, dans le cadre d'une convention de partenariat, signée entre le secteur et l'association Ettakoua de Mef-tah, est-il relevé.

Par ailleurs, 1.136 employés dans différents secteurs de la wilaya, ont bénéficié de formations, au titre de différentes conventions de partenariat, a-t-on ajouté. La wilaya de Blida compte 19 établissements de formation, dont dix CFPAs, quatre instituts nationaux, quatre annexes de formation professionnelle et un institut d'enseignement professionnel.

Pas moins de 1.888 exploitants agriculteurs individuels et collectifs (EAI et EAC) ont bénéficié, dans la wilaya de Annaba, d'actes de concession leur permettant de travailler des terres du domaine public, a-t-on appris dimanche auprès de l'Office national des terres agricoles (ONTA) d'Annaba. Cette opération lancée dans le cadre de l'organisation du foncier agricole, permettra aux agriculteurs de bénéficier de crédits pour fi-

nancer leurs projets dans les différentes filières, a-t-on indiqué, soulignant que 87 % de fellahs ont déposé des demandes de régularisation de la situation du foncier les concernant. L'ONTA d'Annaba a enregistré, à la fin de l'année dernière, 2.374 dossiers relatifs à des demandes d'actes de concessions agricoles, dont 2.195 ont été agréés et remis, avec un cahier des charges, a souligné la même source. La wilaya de Annaba

compte 3.720 exploitations agricoles dans les différentes filières, notamment l'élevage et l'aviculture. Quelque 70 % ont une superficie de moins de 5 hectares, selon la direction des services agricoles de Annaba dont les responsables ont ajouté que le financement visant l'encouragement des investissements dans les exploitations agricoles vise les exploitations de 10 hectares et plus.

TÉBESSA

D'importants projets culturels projetés

D'importants projets relevant du secteur de la culture ont été retenus au bénéfice de la wilaya de Tébessa dans le cadre des différents programmes de développement, a-t-on appris, dimanche, du directeur de la culture, Mohamed-Tayeb Sehar.

Le même responsable a fait état, dans ce contexte, de la réalisation «à l'horizon 2015», d'une Maison de l'artiste, d'un musée d'archéologie, d'un théâtre régional, d'un conservatoire de musique, d'une annexe des beaux-arts et d'un atelier de céramique.

Le cimetière du Docteur Saâdane, du musée de la déesse romaine Minerve, du théâtre et de la basilique romaine seront également réhabilités au titre de ces programmes de développement du secteur culturel, a fait savoir M. Sehar. Il est également question, selon le même responsable, de la relance du festival euro-méditerranéen du cinéma, suspendu depuis sa sixième édition en 2001, ainsi que de la transformation en musée national de l'ancienne demeure de la famille du défunt penseur Malek Bennabi. La wilaya de Tébessa renferme des trésors archéologiques inestimables illustrés par quelque 500 sites et vestiges dont certains datent de la préhistoire. Vingt-huit d'entre eux sont classés au patrimoine national, à l'image de la muraille Byzantine, de l'arc de triomphe de Caracalla, du temple de Minerve et de l'huilerie romaine, entre autres.

La nouvelle comédie «mise à l'épreuve» occupe la tête du box-office nord-américain

La nouvelle comédie «Mise à l'épreuve» occupe la tête du box-office nord-américain, reléguant à la deuxième place «Du sang et des larmes» sur le boubir afghan, selon les chiffres provisoires publiés dimanche par Exhibitor Relations.

Ces estimations comprennent exceptionnellement les recettes pour les journées de vendredi, samedi, dimanche et lundi, lundi étant férié aux Etats-Unis à l'occasion de la journée Martin Luther King. «Mise à l'épreuve», sur l'histoire d'un policier aux méthodes musclées qui demande à son futur beau-frère de l'accompagner pendant sa ronde pour déterminer s'il est digne ou non d'épouser sa soeur, décroche ainsi 47,7 millions de dollars pour son premier week-end d'exploitation. Il est suivi par «Du sang et des larmes», rétrogradé d'un rang, qui accumule 27,6 millions, soit 78,4 millions en quatre semaines sur les écrans. Troisième, arrive une nouveauté, le film d'animation «The Nut Job», qui suit les aventures de Surly, un écureuil indépendant banni de son parc et forcé de vivre dans la ville. Il encaisse 27,2 millions de dollars.

CINÉMA

Des films algériens présents à un festival itinérant de cinéma dans le sud de la France

Des œuvres cinématographiques algériennes, entre longs et courts métrages, seront projetées lors du 17^e Festival «Maghreb, si loin, si proche» prévu jusqu'au 2 février dans les départements de l'Aude et les Pyrénées-Orientales (sud de la France), a-t-on appris auprès d'un des participants.

«Zanj Revolution» (2013) de Tariq Taguia, «El Taïb» (Le repenti, 2012) de Merzak Allouache, «Demande à ton ombre» (2012) de Lamine Ammar Khodja seront ainsi projetés dans une douzaine de communes des deux départements. Depuis leur sortie, ces deux derniers longs métrages ont reçu de nombreuses distinctions internationales dont le Prix Scribe pour le cinéma et le Grand prix Janine Bazin au festival de Belfort pour Tariq Taguia, et le Silver Hugo du festival international du film de Chicago, ainsi que le Prix du réseau européen des salles de cinéma pour Merzak Allouache.



«Le professeur» du Tunisien Mahmoud Ben Mahmoud, «Vaine tentative de définir l'amour», «Les chevaux de Dieu» et «Zéro», des Marocains Hakim Belabès, Nabil Ayouch et Nour Eddine Lakhamri, respectivement, ou encore «Rue des Cités» des Français Carine May et Hakim Zouhani.

Les courts métrages «Les jours d'avant» de Karim Moussaoui, et «Taran Don Quichotte et moi» de Hassen Ferhani, en plus du documentaire «A quoi rêvent les fennecs» de Sarah Tikanouine seront également présents à ce festival. Plusieurs documentaires, à l'instar de «C'était mieux demain» de

Hind Boujemaa, «Mélodies de l'exil» de Mahmoud Ben Mahmoud et Mustapha Hasnaoui, tous les trois de Tunisie, ainsi que «Le Manifeste des 121» et «Vu de l'autre côté» (France) de Mehdi Lalaloui, figurent aussi au programme. La manifestation prévoit, en marge, des expositions de photographies, des représentations théâtrales ainsi que des dégustations de découverte de l'art culinaire maghrébin, entre autres. Organisé par l'association «Cinéma maghrébin», ce festival a été créé pour être cette passerelle d'échanges culturels et de connaissance mutuelle entre l'Europe du sud et le Maghreb, à travers le 7^e art.

BISKRA

Florilège de Madih religieux à la 4^e édition de la Hadhra soufie

La 4^e édition de la manifestation Hadhra soufie, ouverte samedi à Biskra, a donné lieu à la présentation d'un florilège de chants Madih à la gloire du Prophète Mohammed (QSSSL), en présence d'un public nombreux, a-t-on constaté.

Initiée par l'association locale «Hafoudhia», de concert avec la direction de la culture, la Hadhra, organisée au cinéma Zaâtcha, a donné lieu à des spectacles de chants rythmés par les seuls instruments à percussion et les puissantes voix des membres de la troupe Hafoudhia qui ont entonné les célèbres qas-



saïde «Ya chadhli ya Bellah-cène», «Allah Allah, rabi oua-had» et «Zad Ennabi». L'assistance a été subjuguée par les chants interprétés par les

artistes Hocine Maânnane, Raïf Rouagha et Hassan Benâissa, dans une ambiance envoutante créée par les émanations d'encens.

La troupe de l'association Hafoudhia a pour éponyme le saint patron Abdelhafidh El Khengui, originaire de Khenguet Sidi Nadji, qui vécut entre 1789 et 1850 et fut un savant érudit et un mystique accompli de la confrérie Rahmania.

La manifestation a pour objectif de diffuser cet art séculaire qu'est le chant mystique et de proposer une activité culturelle saine, a affirmé Khemissi Agrine, coordinateur de la manifestation, inscrite également dans le cadre de la célébration du Mawlid Ennabaoui.

HISTOIRE-CINÉMA-DOCUMENTAIRE
Projection à Annaba du film «Bentobbal, biographie et parcours»

Le film documentaire «Bentobbal, biographie et parcours» (sira oua masar) a été projeté dimanche à la bibliothèque publique d'Annaba, en présence du moudjahid Amar Benaouda, d'universitaires, de chercheurs et d'étudiants, a-t-on constaté.

La projection a été organisée par la bibliothèque, en collaboration avec le département des Sciences de l'information et de la communication de l'université Badji-Mokhtar d'Annaba. Le film est classé «document consultable» à la bibliothèque publique d'Annaba, selon

son responsable. D'une durée de 56 minutes, le documentaire retrace les étapes importantes du parcours militant de Lakhdar Bentobbal. Le réalisateur Abdellahi Sellai a traité de trois étapes: la vie familiale de Bentobbal, son éducation, son engagement politique et sa participation à la lutte pour l'indépendance du pays. Sellai a fait appel à des témoins proches du défunt moudjahid, à l'instar d'Amar Benaouda. Le film a été produit par le ministère des Moudjahidine et la wilaya de Mila, ville où est né Lakhdar Bentobbal.



Prenez soin de vos reins

Même si on s'en préoccupe moins que notre cœur ou nos poumons, nos reins sont tout aussi importants. Pour notre santé. Les conseils du Pr Deray, néphrologue à la Pitié-Sapètrière, pour les ménagères.

Des reins qui fonctionnent bien

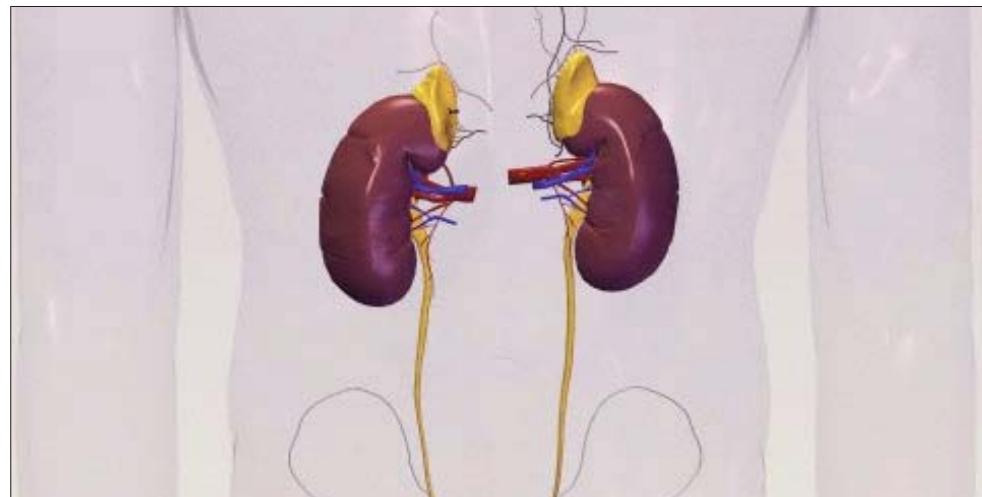
Pour être sûre que nos reins fonctionnent bien, il suffit d'accepter l'analyse d'urine que la médecine du travail nous propose. La présence d'albumine ou de sang peut indiquer une déficience du rein ou de la vessie, qui nécessitera d'autres examens pour confirmation. Le dosage dans le sang de la créatinine donne par ailleurs une bonne image de la fonction rénale. Cette mesure permet surtout de calculer la cléarence, un témoin beaucoup plus précis de la vitesse de filtration, compte tenu de l'âge, du sexe et du poids. Sa valeur normale est de 100ml/min environ. On peut aussi doser l'urée : des analyses régulières sont conseillées en cas de diabète ou de maladie vasculaire et après la cinquantaine.

J'ai mal aux reins...

Les deux petits organes en forme de haricots, situés sous les côtes, provoquent très peu de douleurs. Quand on dit qu'on a «mal aux reins», c'est généralement le dos qui nous fait souffrir. Seule exception : quand un calcul bloque le passage de l'urine, déclenchant des coliques néphrétiques. Les autres maladies des reins entraînent peu de symptômes. Près de 3 millions de personnes souffrent ainsi d'insuffisance rénale à des degrés divers sans le savoir.

6 conseils pour des reins en pleine santé

- Eviter le surpoids et l'excès de cholestérol, mauvais pour le cœur et les vaisseaux.
- Ne pas manger trop salé car le sel favorise l'hypertension.
- Arrêter de fumer car le tabac est l'ennemi des artères.



- Eviter la surconsommation de médicaments, notamment les laxatifs et les anti-inflammatoires.
- Ne pas multiplier les régimes hyperprotéinés (qui fatiguent les reins).

mentation trop salée, ce qui est mauvais pour les reins. La bonne quantité : boire entre 1 et 1,5 l par jour.

tions qui touchent les vaisseaux, comme le diabète et l'hypertension.

Les maladies qui abîment les reins

À la suite de cystites négligées, des infections peuvent arfois remonter les voies urinaires et attaquer les reins. Elles entraînent une pyélonéphrite, toujours accompagnée de fièvre.

Des malformations (polycystose) et des maladies provenant d'un trouble immunitaire (glomérulonéphrites) peuvent aussi faire des dégâts. Mais les causes les plus fréquentes d'insuffisance rénale sont les effec-

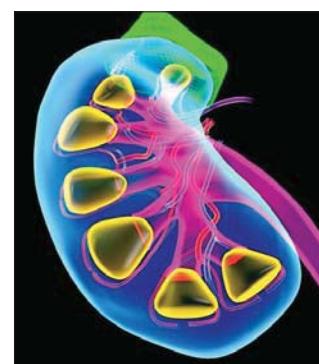
Des reins résistants

Un rein malade continue heureusement à remplir ses fonctions assez longtemps. Car nous avons des milliers de néphrons, dont chacun constitue une petite unité de filtration. Ceux qui sont actifs compensent l'absence des autres. On peut donc vivre normalement avec un seul rein. Mais c'est plus risqué avec un seul rein en train de s'abîmer car les néphrons restants s'hypertrophient pour augmenter leur capacité de filtration, ce qui provoque leur destruction. Un cercle vicieux qui conduit à l'insuffisance rénale.

Rein : une solution pour résoudre l'insuffisance rénale ?

Des chercheurs sont parvenus à implanter un bio-rein sur des rats sans aucun rejet, saignement ni caillot. C'est une première dans le domaine de la médecine régénérative et une avancée de taille dans la lutte contre l'insuffisance rénale.

Ce prototype de rein recréé en laboratoire donne de l'espoir aux personnes souffrant d'insuffisance rénale. Des scientifiques du Massachusetts General Hospital de Boston ont réussi à fabriquer un rein et à l'implanter sur des rats. Cette expérience ouvre la voie à la réalisation d'autres organes tels les poumons, le foie ou le cœur. Concrètement, les chercheurs ont vidé le rein d'un rat avec une solution détergente. Cette enveloppe de collagène a ensuite été remplie par des cellules endothéliales humaines et des cellules rénales de rats de nouveau-nés. Une fois rempli, le bio-rein a été transplanté sur des rats dont un rein avait été enlevé. L'organe artificiel a filtré le sang et a commencé à produire de l'urine sans aucun saignement, rejet ni caillot, explique la revue *Nature Medicine*, où l'étude a été publiée. La route est encore longue avant de passer aux tests sur les humains, préviennent les scientifiques. Toutefois, l'objectif de cette expérience est



d'aider les personnes souffrant d'insuffisance rénale dont le quotidien est rythmé par les dialyses, explique Harald Ott, du centre hospitalier du Massachusetts. Si les recherches sur cette technologie avancent, les patients en attente d'une greffe de rein pourraient recevoir de nouveaux organes dérivés de leurs propres cellules afin de limiter les risques de rejet, affirme le spécialiste de la médecine régénérative.

C'EST GRAVE UNE PYÉLONÉPHRITE ?

Quand une infection urinaire remonte jusqu'aux reins, il est parfois nécessaire de se faire hospitaliser. Mais les antibiotiques permettent de se débarrasser rapidement de l'infection.

Pyélonéphrite : ça commence comme une cystite

6 fois sur 10 la pyélonéphrite a commencé par une cystite, mais les symptômes sont différents. Le plus souvent s'ajoutent aux brûlures mictionnelles (quand vous faites pipi) : fièvre élevée, frissons, douleurs abdominales et lombaires. Cette contamination des reins peut toutefois se traduire uniquement par une température élevée, voire des nausées et (ou) des vomissements.

Pyélonéphrite : faire un ECBU

Pour confirmer le diagnostic et identifier le germe responsable, le médecin demandera une analyse d'urine (ECBU) puis prescrira un traitement par antibiotiques qu'il affinera selon les résultats.

L'hospitalisation n'est nécessaire qu'en cas de forte fièvre : par intraveineuse, les antibiotiques agissent alors plus rapidement.

Parallèlement, le médecin s'assurera qu'aucun obstacle ne gêne l'évacuation des urines. Une échographie suffit. Mais



elle est indispensable car la stagnation des germes dans les reins peut faciliter leur passage dans la circulation sanguine et exposer à un choc septique, avec les risques vitaux que cela implique.

L'obstacle peut être un petit calcul ou un polype. En faisant remonter une sonde dans les voies urinaires, sous anesthésie générale, le chirurgien les dégagera et permettra aux urines de s'évacuer à nouveau normalement.

Première ablation d'un cancer du rein par le nombril



Un patient de 46 ans a été soigné d'un cancer du rein via une simple opération réalisée avec un robot chirurgical.

C'est une première mondiale : l'équipe d'urologie et de chirurgie de la transplantation de l'Hôpital Edouard Herriot a réalisé l'ablation d'un cancer du rein à travers le nombril, indiquent les Hospices civils de Lyon (HCL) dans un communiqué le 29 avril. L'intervention, réalisée sur un patient de 46 ans à l'aide d'un robot chirurgical est une nouveauté car seule la partie cancéreuse a été retirée, contrairement aux autres interventions du même genre où l'organe entier avait été extrait. Cette néphrectomie partielle a permis de préserver la fonction rénale du patient, qui est sorti de l'hôpital avec un simple pansement sur le nombril.

«Cette nouvelle approche chirurgicale robotique à travers l'ombilic présente plusieurs avantages pour le patient», explique le Dr Sébastien Crouzet, l'urologue qui a réalisé l'opération, dans le communiqué. «Un avantage esthétique évident : une fois refermée, la cicatrice est largement enfouie dans le nombril offrant une chirurgie quasiment sans cicatrice visible. Elle semble également diminuer les douleurs post opératoires et accélérer la convalescence, du fait de la petite taille de la cicatrice et de l'absence de lésion des muscles de la paroi abdominale.»

Concrètement, une gaine plastique a été insérée au niveau du nombril, après avoir effectué une incision d'environ 3 cm. C'est par cette gaine que le système robotique a été inséré. Le chirurgien a ensuite dirigé les mouvements du robot à l'intérieur du patient grâce à une console de contrôle. La partie cancéreuse du rein a donc été coupée et placée dans un sac d'extraction, pour être enfin retirée par le nombril.

© HCL

MAL AUX REINS

Comment savoir si j'ai un kyste ?

Passée la quarantaine, une personne sur deux est porteuse d'un ou plusieurs kystes simples dans les reins. Des kystes qui ne provoquent aucun symptôme apparent. On vous explique comment savoir si vous êtes à risque.

Quand il faut opérer

Si le kyste est trop gros ou mal placé, le médecin décide souvent de vider le kyste en ponctionnant son contenu à travers la peau, sous anesthésie locale.

Autre traitement :

Le traitement par alcoolisation des kystes du rein est indiqué dans les rares cas de gros kystes compressifs douloureux ou à l'issue du drainage d'un kyste infecté. La technique consiste à injecter un agent sclérosant à l'aide d'une petite sonde après avoir vérifié l'absence de communication avec les voies urinaires. Le succès est obtenu dans environ 80% des cas.

Mais il arrive (assez rarement quand même) que la petite poche du kyste se perce ou que le kyste se reforme après la ponction : dans ce cas, il doit être enlevé chirurgicalement.

Des kystes presque ordinaires

Un kyste au rein se présente comme une sorte de petite poche qui varie de quelques millimè-

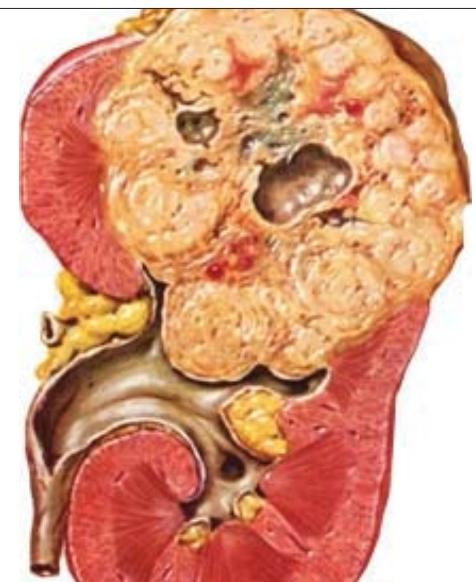
tres et plusieurs centimètres, remplie d'un liquide jaune clair. La présence de plusieurs kystes dans un même rein ou dans les deux reins n'est pas rare.

Comme ces kystes ne provoquent généralement aucun symptôme, le meilleur moyen d'en faire le diagnostic est de passer une échographie. Si le médecin repère une petite tumeur, un scanner permet ensuite de vérifier s'il s'agit bien d'un simple kyste ou s'il est en présence d'une tumeur cancéreuse.

Des kystes silencieux

Rassurez-vous, il est vraiment très rare de souffrir de douleurs lombaires lorsqu'on est porteur d'un kyste bénin. Le plus souvent, les kystes bénins (et silencieux, donc) sont repérés de manière fortuite au cours d'une échographie qui vous avait été prescrite pour tout autre chose : un problème urinaire ou un problème digestif.

Pour ces kystes au rein n'y a pas de traitement particulier sauf en cas de compression, qui



serait provoquée par un kyste mal placé, c'est-à-dire placé trop près des voies urinaires, ou parce que le kyste est trop gros.

Le pamplemousse est utile contre les kystes

Un antioxydant présent dans les agrumes pourrait prévenir la formation de kystes dans les reins, selon une étude de la British Journal of Pharmacology.

Les scientifiques de l'Université Royal Holloway, St-George, de l'Université de Londres et de la Kingston University de Londres ont découvert que la naringénine, un composant des pamplemousses et autres agrumes est capable de bloquer la formation de kystes dans les reins. Cette découverte apporte l'espérance d'un nouveau traitement contre la polykystose rénale. Cette maladie génétique et rare se caractérise par le développement de kystes multiples, notamment sur les reins. Elle conduit à l'insuffisance rénale partielle puis terminale, à l'hypertension artérielle et peut rendre nécessaire une dialyse rénale (épuration du sang de ses déchets). Actuellement, peu de traitements existent pour la soigner.

Vers un traitement naturel

«Avec cette étude, nous faisons un pas important dans la compréhension des moyens de contrôle de la polykystose rénale», estime le Dr Robin Williams de la School of Biological Sciences à l'Université Royal Holloway. «Nous démontrons aussi l'utilité de l'amibe «Dictyostelium» dans la découverte de nou-



veaux traitements et de nouvelles pistes de recherche». Dans cette expérience, cette amibe a servi à mettre en évidence le rôle de la naringénine sur la formation des kystes. L'équipe a déclenché, sur une lignée cellulaire rénale, la formation de kystes dans ces cellules. Ils sont parvenus à bloquer le développement de ces kystes en ajoutant la narin-

génine. Ce blocage des kystes s'est accompagné de la réduction du niveau de la protéine PKD2 dans les cellules rénales. D'autres études sont nécessaires pour cerner un peu plus les contours de la naringénine au niveau moléculaire mais aussi en savoir plus sur le rôle de la protéine PKD2 comme régulateur de croissance cellulaire.

SAHARA OCCIDENTAL - MAROC

Les détenus politiques sahraouis dénoncent la répression des manifestants sahraouis par les forces marocaines

Les détenus politiques sahraouis (groupe de Gdeim Izik) ont dénoncé, dans un communiqué, la répression par les forces d'occupation marocaine, la mi-janvier, des manifestants sahraouis dans la ville d'El-Ayoun occupée faisant plusieurs victimes.

Les forces de sécurité marocaines ont mené des descentes dans les maisons coïncidant ainsi avec la campagne pour l'élargis-

sement des prérogatives de la mission des Nations unies pour un référendum au Sahara occidental (Minurso) à la surveillance des droits de l'Homme, rappelle dimanche l'agence de presse sahraouie (SPS).

Dans leur communiqué diffusé par SPS, les détenus ont appelé la communauté internationale et les Nations unies à intervenir pour mettre un terme aux violations graves contre le peuple sah-

raoui, mettant cette communauté devant ses responsabilités face à la campagne de répression systématique et le blocus militaire et médiatique imposé aux villes occupées du Sahara occidental, ajoute la même source.

Ils ont par ailleurs appelé les Nations unies et le Conseil de sécurité à assurer au peuple sahraoui ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination.

VIOLENCES DANS LE NORD-OUEST CENTRAFRICAIN : Au moins 50 corps découverts

Au moins cinquante corps ont été découverts et inhumés depuis vendredi par la Croix rouge internationale (Cicr) et la Croix rouge centrafricaine dans le nord-ouest du pays, a annoncé dimanche le Cicr dans un communiqué. «Ces dernières 48 heures, les équipes du Cicr et de la Crca ont inhumé une cinquantaine de corps» dans la région entre Bossembélé, Boyali et Boali, où les violences intercommunautaires se sont multipliées depuis vendredi dans ces localités situées sur l'axe entre Bangui et la frontière camerounaise. «Depuis vendredi, le Cicr et la Croix-Rouge centrafricaine (Crca) prodiguent les premiers soins sur place et ont évacué vingt-cinq blessés vers la capitale, Bangui», selon le communiqué. «Une bonne partie de la population, dénuée de toute protection et exposée aux représailles, a fui dans la brousse. Nous sommes extrêmement préoccupés par leur sort», a déclaré Georgios Georgantas, le chef de la délégation du Cicr cité dans le communiqué.

PROCESSUS DE PAIX EN CÔTE D'IVOIRE : Le parti de Gbagbo au Ghana pour envisager un retour «sécurisé» des exilés

Le Front populaire ivoirien (FPI, parti de l'ancien président Laurent Gbagbo) a envoyé dimanche une délégation à Accra au Ghana dans la perspective d'un retour «sécurisé» des Ivoiriens qui ont trouvé refuge dans ce pays au plus fort de la crise post-électorale de 2010-2011. «Il s'agit à travers cette mission en terre ghanéenne de discuter avec le maximum d'exilés sur la question», a déclaré le président du FPI, Pascal Affi Nguesso. «Nous allons d'abord nous enquérir de la situation de nos frères et sœurs qui se sont installés dans ce pays, et nous allons analyser ensemble les conditions de regagner le bercail», a-t-il précisé. Dimanche, la Côte d'Ivoire a appelé ses ressortissants exilés et réfugiés au plus fort de la crise post-électorale à rentrer au pays pour intégrer le processus de paix. Pour la ministre ivoirienne de la Solidarité, Anne Désirée Ouollo, «l'heure a sonné pour un retour sans hésitation des fils et filles de Côte d'Ivoire qui sont partis du pays au plus fort de la guerre fratricide». De nombreux Ivoiriens majoritairement pro-Gbagbo avaient pris le chemin de l'exil au plus fort la crise post-électorale qui a fait plus de 3 000 morts dans le pays. Dans la perspective d'une normalisation post-crise, les autorités ivoiriennes ont réitéré leurs appels pour encourager le retour des exilés et réfugiés ivoiriens au pays.

APS

EGYPTE: 25 personnes dont Morsi seront jugées pour «outrage à magistrat»

Vingt-cinq personnes seront jugées en Egypte pour «outrage à magistrat», dont le président destitué Mohamed Morsi et des figures du courant libéral, ont indiqué des sources judiciaires.

«Pour le moment, nous savons que 25 personnes seront jugées pour le même chef d'accusation, mais nous ne savons pas encore s'il s'agira d'une seule affaire ou de plusieurs procès», a indiqué Ahmed Seif Abdel Fattah, avocat et père de Alaa Abdel Fattah, figure de la révolte de 2011 qui chassa Hosni Moubarak du pouvoir.

Outre MM. Morsi et Abdel Fattah, plusieurs dirigeants de la confrérie des Frères musulmans du président destitué seront jugés ainsi que des journalistes et le politologue et ex-député Amr Hamzawy, figure du mouvement libéral en Egypte.

Tous sont accusés d'avoir tenu des propos offensants à l'encontre de l'institution judiciaire et de ses membres, selon l'agence officielle Mena qui précise qu'aucune date n'a été fixée pour leur comparution.

M. Morsi doit ainsi répondre d'accusations lancées lors d'un discours fin juin, peu avant sa destitution, dans lequel il reprochait nommément à un



jugé d'avoir «couvert des fraudes électorales» lors des législatives de 2005. M. Abdel Fattah, lui, doit répondre de propos écrits sur Twitter dénonçant l'attitude des juges lors de procès contre plusieurs ONG en Egypte.

Ce procès est le quatrième contre

M. Morsi, qui comparait déjà pour incitation au meurtre de manifestants et dont deux autres procès doivent s'ouvrir prochainement, l'un pour «espionnage» en vue de commettre des «actes terroristes» et l'autre pour son évasion de prison début 2011.

L'armée tente d'entrer dans un camp de réfugiés l'ONU

Des troupes de l'armée du Soudan du Sud ont tenté d'entrer par la force dans un camp de réfugiés des Nations Unies abritant des milliers de civils après avoir repris samedi le contrôle de la ville stratégique de Bor, a annoncé dimanche un porte-parole de l'ONU. De hauts responsables du gouvernement et des troupes du Soudan du Sud ont menacé le personnel des Nations Unies sur place en tentant de s'introduire dans le camp à Bor, a précisé Martin Nesirky dans un communiqué. Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon «a manifesté aujourd'hui son inquiétude après la tentative de dirigeants et de l'armée du Soudan du Sud de forcer l'entrée de ce site civil protégé», a dit M. Nesirky. Bor a été tour

à tour perdu et repris par les forces gouvernementales lors du conflit actuel entre les troupes du Président Salva Kiir et son ancien vice-président Riek Machar, le gouvernement du Soudan du Sud ayant annoncé samedi avoir repris la ville. «Le secrétaire général condamne les menaces contre les membres du personnel de l'ONU et demande que toutes les parties au conflit respectent l'inviolabilité des camps de réfugiés de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (Unmiss)». L'Unmiss a déclaré être confrontée à des menaces grandissantes des deux parties alors qu'elle abrite des dizaines de milliers de civils dans des camps de réfugiés à travers le pays, a encore dit M. Nesirky.

Des réfugiés sud-soudanais accueillis

Le Soudan a commencé dimanche à accueillir des réfugiés sud-soudanais qui ont fui les violences et les combats qui font rage dans leurs pays depuis la mi-décembre, et qui attendaient au poste de Joda pour pouvoir franchir la frontière, rapportent des média locaux.

Des responsables de l'Etat du Nil-Blanc (Soudan), cités par l'AFP, ont «confirmé» que 1.500 réfugiés du Soudan du Sud ont été emmenés en territoire soudanais à travers la frontière à Joda», a indiqué le Centre soudanais des médias (CSM), proche des services de sécurité. Des centaines de Sud-Soudanais étaient

bloqués à la frontière à Joda vendredi et samedi. Ils n'avaient pas été autorisés à entrer au Soudan malgré les déclarations favorables en ce sens, début janvier, du président soudanais Omar el-Béchir, selon la même agence. Quelque 10.000 Sud-Soudanais sont partis vers le Soudan, selon l'ONU, qui estime à 80.000 le nombre de personnes à avoir fui les combats entre forces gouvernementales et rebelles qui font rage au Soudan du Sud depuis plus d'un mois. Selon Al-Tayeb Mohammed Abdullah, le président du comité de coordination des réfugiés de l'Etat du Nil-Blanc, les nouveaux arrivants ont reçu notamment des

couvertures, de la nourriture et des ustensiles de cuisine. Le Soudan du Sud est ravagé depuis le 15 décembre par d'intenses affrontements armés sur fond de rivalité entre le président Salva Kiir et un son ex-vice président Machar, limogé en juillet. Le premier a accusé le second et ses alliés de tentative de coup d'Etat. Riek Machar dément, disant que Salva Kiir «cherche à éliminer ses rivaux».

Les combats qui ravagent depuis le 15 décembre le jeune Soudan du Sud, indépendant du Soudan depuis seulement juillet 2011, ont déjà fait plus de 450 000 déplacés, affirme l'ONU.

S O U D A N D U S U D

SYRIE:

• Bachar al-Assad souligne la nécessité de créer une coalition antiterroriste internationale

Le président syrien Bachar al-Assad a souligné dimanche la nécessité de créer une coalition antiterroriste internationale, a rapporté l'agence de presse officielle SANA. M. al-Assad a tenu ces propos lors de la réception d'une délégation religieuse et parlementaire russe en visite à Damas.



Il a indiqué qu'il était important de répondre sévèrement aux mouvements extrémistes religieux et qu'il était nécessaire de créer une coalition internationale pour lutter contre le terrorisme ainsi qu'une alliance islamique pour faire face à l'idéologie radicale. Le gouvernement syrien affirme qu'il lutte contre les groupes radicaux affiliés

à Al-Qaïda et d'autres individus liés aux djihadistes.

De plus, Damas souligne que lutter contre le terrorisme est le prélude de toute solution politique à la crise qui dure depuis trois ans dans le pays. Samedi, M. al-Assad a averti que le terrorisme en Syrie constituait une menace pour la région toute entière.

Par ailleurs, le Premier ministre syrien Wael al-Halqi, lors d'une rencontre dimanche avec une délégation parlementaire occidentale, a affirmé qu'il était nécessaire pour les législateurs européens et occidentaux de faire pression sur leurs gouvernements afin que ces derniers cessent de soutenir les «terroristes» en Syrie.

Des dizaines de Palestiniens évacués du camp al-Yarmouk assiégé par l'armée

Des dizaines de réfugiés palestiniens gravement malades ou vulnérables ont été évacués dimanche du camp al-Yarmouk assiégé par l'armée dans le sud de Damas, a indiqué un responsable palestinien.

«L'évacuation a commencé pour un certain nombre de personnes dans un état critique», a déclaré à l'AFP un responsable de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Anwar Abd al-Hadi.

Il a précisé que 50 personnes avaient déjà quitté le camp et que «d'ici la fin de la journée une centaine de personnes auront été évacuées». Les groupes rebelles ont pris le contrôle de la plus grande partie du camp d'al-Yarmouk depuis plus d'un an. Depuis plusieurs mois, l'armée impose un siège drastique aux quelque 20.000 Palestiniens qui s'y trouvent.

Ce blocage a entraîné des pénuries de vivres et de médicaments, causant la mort de plus de 50 habitants.

Mardi, le ministre palestinien du Travail, Ahmad Majdalani, a décrété la prise du camp d'al-Yarmouk à Damas, par les groupes armés comme «crime de guerre et crime contre l'humanité».

Selon M. Abd al-Hadi, les évacuations vont se poursuivre jusqu'à ce qu'un total de 600 personnes dans un état critique ou vulnérable—personnes souffrant de maladies chroniques, enfants et femmes enceintes—auront été évacuées.

CONFÉRENCE DE GENÈVE II



Washington veut l'annulation de l'invitation adressée à l'Iran

Les Etats-Unis veulent que l'invitation adressée par le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon à l'Iran pour participer à la conférence de Genève II sur la Syrie prévue à partir de demain soit annulée, a rapporté la presse.

Selon un communiqué du département d'Etat, «l'invitation adressée par le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon à l'Iran pour participer à la conférence de Genève II sur la Syrie, est conditionnée par l'acceptation par Téhéran de la déclaration de Genève I sur une transition politique en Syrie».

«L'Iran n'a pas accepté la déclaration

de Genève, de ce fait il faut annuler l'invitation», a affirmé le porte-parole du département d'Etat, Jen Psaki, citée par le quotidien New York Times.

D'après le journal, de hauts responsables américains ont exprimé leur refus de voir l'Iran prendre part à Genève II, estimant que Téhéran n'avait pas rempli les conditions exigées.

Le chef de l'ONU a annoncé dimanche que l'Iran a reçu une invitation à participer à la conférence de Genève II, affirmant que le chef de la diplomatie iranienne, Mohammad Javad Zarif avait apporté son soutien à cette réunion internationale.

L'Iran invité à la conférence

L'Iran a reçu une invitation à participer à la conférence de paix de Genève II sur la Syrie prévue à partir de demain, a annoncé dimanche le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon.

M. Ban a précisé que l'invitation avait été adressée après que le chef de la diplomatie iranienne eut apporté son soutien à la conférence

lancée à l'initiative des Etats-Unis et de la Russie pour trouver une solution politique au conflit syrien qui a fait plus de 130.000 morts en près de trois ans.

Le secrétaire général de l'ONU a lancé cette invitation à l'issue de discussions intenses avec le chef de la diplomatie iranienne Mohammad Javad Zarif, qui a accepté de se rendre à Genève.

«Le ministre Zarif et moi-même convenons que le but des négociations est d'établir, par consentement mutuel, un gouvernement de transition disposant de la plénitude du pouvoir exécutif», a indiqué M. Ban. «C'est sur cette base que M. Zarif s'est engagé à ce que l'Iran joue un rôle positif et constructif à Montreux», a-t-il ajouté.

PAKISTAN: Tirs de missiles sur un objectif, trois insurgés tués

Des hélicoptères de l'armée pakistanaise ont tiré des missiles sur un objectif situé dans le village de Musaki, tuant trois insurgés, ont indiqué des responsables de l'administration pakistanaise.

Un responsable local a déclaré qu'un des missiles avait atteint une maison de ce village, tuant une fillette âgée de 5 ans et un garçon âgé de 7 ans. Les responsables des services de sécurité n'ont pas confirmé que des civils aient été tués dans cette opération.

Plus tôt, au moins 24 soldats ont été tués et 60 autres blessés dans l'explosion d'une bombe dimanche au passage d'un convoi militaire dans le nord-ouest du Pakistan.

«Un kamikaze a fait exploser son véhicule qui circulait au cœur du convoi des forces de sécurité à Amandi, dans l'agglomération de Bannu», ont indiqué ces sources sécuritaires, faisant état de «24 soldats tués et d'une soixantaine d'autres blessés».

ACCORD NUCLÉAIRE L'Iran annonce la suspension de l'enrichissement d'uranium à 20% depuis hier

L'Iran a annoncé que l'enrichissement d'uranium à 20% s'est suspendu depuis hier midi, conformément à l'accord nucléaire conclu entre Téhéran et les grandes puissances.

«La suspension volontaire de l'enrichissement d'uranium à 20% est la mesure principale prise ce lundi à 12h00 (8h30 GMT)», a déclaré le chef de l'organisation de l'énergie nucléaire iranienne, Ali Akbar Salehi, cité par l'agence officielle iranienne Ira.

«Deux cascades (de centrifugeuses) à Natanz et quatre cascades à Fordo seront déconnectées d'ici 12h00, ce qui veut dire que la production de 20% sera vraiment stoppée», a-t-il expliqué, soulignant que l'Iran «a assez de stock d'uranium enrichi à 20% pour les quatre ou cinq prochaines années».

Les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), étaient arrivés samedi à Téhéran, pour rendre compte des mesures concrètes prises par l'Iran pour respecter sa part de l'accord.

L'accord conclu le 24 novembre à Genève par Téhéran et les 5+1 (Etats-Unis, Russie, Chine, France, Grande-Bretagne et Allemagne) prévoit la limitation de l'enrichissement de l'uranium par Téhéran à de faibles niveaux.

L'Iran s'est engagé à limiter l'enrichissement d'uranium à 5%, transformer son stock d'uranium à 20%, geler à leur niveau actuel ses activités dans les sites de Natanz et Fordo ainsi qu'au réacteur à eau lourde d'Arak, et à mettre un terme à l'installation de nouvelles centrifugeuses dans ces sites. En échange, les six puissances diplomatiques vont lever, sur la période intérimaire de six mois, une partie de leurs sanctions, pour un ensemble de près de 7 milliards de dollars. L'Occident et Israël soupçonnent l'Iran de vouloir se doter de l'arme atomique sous-couvert de son programme nucléaire civil, ce que Téhéran rejette catégoriquement.

APS

Programme du mardi 21 janvier 2014

TF1

06h45 Magazine jeunesse TFou
08h25 Météo
08h30 Magazine de télé-achat Télleshopping
09h20 Météo
09h25 Série dramatique Au nom de la vérité
09h55 Série dramatique Au nom de la vérité
10h20 Série réaliste Petits secrets entre voisins
10h55 Série réaliste Petits secrets entre voisins
11h20 Série réaliste Petits secrets entre voisins
11h55 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre
12h00 Jeu Les douze coups de midi
12h50 Magazine sportif L'affiche du jour
13h00 Journal
13h40 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre
13h45 Magazine de services Histoire d'un rêve
13h50 Météo
13h55 Feuilleton sentimental Les feux de l'amour
14h55 Téléfilm de suspense Une assistante presque parfaite
16h35 Téléréalité Quatre mariages pour une lune de miel
17h25 Jeu Bienvenue chez nous
18h20 Jeu Une famille en or
19h05 Jeu Money Drop
19h55 Météo
20h00 Journal
20h35 Météo
20h40 Série humoristique Nos chers voisins
20h50 Divertissement-humour C'est Canteloup
20h50 Série de suspense Person of Interest
21h40 Série de suspense Person of Interest
22h30 Série de suspense Person of Interest
23h20 Série de suspense Person of Interest

2

08h00 Journal
08h10 Magazine de services Télématin (suite)
09h05 Magazine littéraire Dans quelle étagère
09h10 Feuilleton sentimental Des jours et des vies
09h30 Feuilleton sentimental Amour, gloire et beauté
10h00 Magazine de société C'est au programme
10h50 Météo outremer
11h00 Jeu Motus
11h30 Jeu Les Z'amours
12h00 Jeu Tout le monde veut prendre sa place
12h55 Météo 2
13h00 Journal
13h50 Météo 2
13h52 Magazine du consommateur Consomag
14h00 Magazine de société Toute une histoire
15h40 Magazine de services Comment ça va bien !
16h50 Magazine culinaire Dans la peau d'un chef
17h45 Jeu N'oubliez pas les paroles
18h30 Talk show L'émission pour tous
19h30 Talk show L'émission pour tous, la suite
19h55 Météo 2
20h00 Journal
20h38 Série humoristique Parents mode d'emploi
20h39 Magazine sportif Un objet, un exploit
20h40 Magazine musical Alcaline l'instant
20h45 Météo 2
20h47 Découvertes Rendez-vous en terre inconnue 7 Inédit
22h25 Magazine de découvertes Retour en terre inconnue 7
23h50 Société Né sous Z

3

07h39 Série d'animation Nos voisins les Marsupilamis
08h06 Série d'animation Nos voisins les Marsupilamis
08h30 Série d'animation Les as de la jungle à la rescoussse
08h50 Société Des histoires et des vies (1ère

partie)
09h50 Société Des histoires et des vies (2e partie)
10h45 Magazine du consommateur Consomag
10h50 Magazine régional Midi en France
11h55 Météo
12h00 12/13 : Journal régional
12h25 12/13 : Journal national
12h55 Magazine de découvertes Météo à la carte
13h55 Série policière Un cas pour deux
14h55 Débat Questions au gouvernement
16h10 Jeu Des chiffres et des lettres
16h50 Jeu Harry
17h20 Magazine littéraire Un livre, un jour
17h30 Jeu Slam
18h10 Jeux Questions pour un champion
19h00 19/20 : Journal régional
19h18 19/20 : Edition locale
19h30 19/20 : Journal national
19h58 Météo
20h00 Magazine sportif Tout le sport
20h15 Feuilleton réaliste Plus belle la vie
20h45 Série dramatique Famille d'accueil 77
21h35 Série dramatique Famille d'accueil 77
22h30 Série dramatique Famille d'accueil 77
23h20 Météo
23h25 Soir 3
23h55 Magazine du cinéma Le pitch

CANAL+

07h55 Divertissement-humour Les Guignols de l'info
08h05 La météo
08h10 Divertissement Zapping
08h15 Série d'animation Les Simpson
08h35 Thriller Jack Reacher 777
10h45 Divertissement-humour La caméra planquée de François Damiens
10h50 Divertissement-humour La caméra planquée de François Damiens
11h00 Comédie Main dans la main 7
12h20 Magazine d'actualité La nouvelle édition
12h45 Magazine d'actualité La nouvelle édition, 2e partie
14h00 Thriller Alex Cross 7
15h40 Magazine musical Album de la semaine +
16h10 Film policier Gangster Squad 77
18h00 Divertissement Zapping
18h05 Divertissement Le Before du grand journal
18h40 Le JT
19h05 Talk show Le grand journal
20h00 Talk show Le grand journal, la suite
20h25 Divertissement Le petit journal
20h55 Comédie Do not Disturb 777 Inédit
22h23 Magazine du cinéma Plateaux cinéma indépendant
22h25 Drame Operacion E

M6

07h45 Dessin animé Princesse Sofia
08h10 Dessin animé Les blagues de Toto
08h25 Dessin animé Le petit Nicolas
08h40 Série d'animation Martine
08h45 Météo
08h50 Magazine de télé-achat M6 boutique
10h00 Météo
10h05 Jeu Les reines du shopping
11h00 Série humoristique Drop Dead Diva
11h45 Série humoristique Drop Dead Diva
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h05 Série humoristique Scènes de ménages
13h45 Téléfilm de suspense Une vie de mensonges
15h40 Série policière Jessica King 7
16h25 Jeu Les reines du shopping
17h30 Jeu Un dîner presque parfait
18h40 Magazine d'information 100 % mag
19h40 Météo
19h45 Le 19.45
20h05 Série humoristique Scènes de ménages
20h50 Film de science-fiction Star Wars Episode III : la revanche des Sith 777
23h20 Thriller L'enquête / The International 777 Inédit
01h35 L'amour est dans le pré

La sélection

TF1

20h50

Person of Interest



Résumé

Finch a été enlevé par Root. Pour le retrouver, Reese fait appel à la machine, qui lui communique un nouveau numéro. Reese s'aperçoit bientôt que ce nombre n'a en fait aucun lien avec la disparition de son ami. Il ne s'agit que d'un nouveau numéro, semblable à tous les précédents. En l'absence de Finch, Reese devient l'alternative, l'accès de secours pour la machine. Et il apprend que Finch avait interdit à la machine de veiller sur lui. Reese se retrouve obligé de sauver Leon Tao, un comptable poursuivi par la Nation aryenne car il a détourné une partie de son argent sale. Il finit par menacer la machine de tout arrêter si elle n'enfreint pas les règles et si elle refuse encore de l'aider à retrouver Finch.

2

20h45

Rendez-vous en terre inconnue



Résumé

La Journaliste Mélissa Theuriau accepte de suivre Frédéric Lopez, les yeux bandés, dans un voyage mystère. En plein vol, sa destination lui est révélée : le nord de la Tanzanie, où l'attend l'immensité du lac Natron et de ses plaines sauvages, dominées par le volcan Lengai. C'est là qu'elle doit rencontrer des Maasaï, une population d'éleveurs et de guerriers semi-nomades. En partageant leur quotidien plusieurs jours durant, elle apprend à connaître leurs coutumes, leurs traditions et leurs habitudes, mais aussi leurs difficultés, leurs aspirations et leurs rêves, dans une modernité qui ne les épargne guère.

3

20h45

Famille d'accueil



Résumé

Depuis qu'elle a été renversée par un chauffard, Assia, 11 ans, se déplace en fauteuil roulant. Hospitalisée depuis plusieurs semaines, la fillette a hâte de rentrer chez elle. Malheureusement, l'appartement de ses parents est inadapté à son handicap. En attendant qu'ils déménagent, Assia est accueillie par les Ferrière. Mais la petite fille perd peu à peu le sourire. Marion va alors découvrir que ce qui fait le plus souffrir Assia, ce n'est pas son handicap, mais l'absence de sa mère, qui ne vient presque jamais la voir. Puissance, elle tente de comprendre les raisons de son comportement...

CANAL+

20h55

Do not Disturb



Résumé

Ben retrouve un vieux copain, Jeff, qui débarque chez lui à l'improviste en pleine nuit. Jeff juge d'un coup d'œil que la vie de Ben est trop calme et sans surprise. Pour célébrer leurs retrouvailles, il l'entraîne dans une fête. De fil en aiguille, de propos vagues en défi soudain, une idée se fait jour, qui prend vite l'allure d'un pari : Jeff et Ben pourraient s'amuser à tourner un film à vocation artistique où ils coucheraient ensemble. Le lendemain, dégrisés, il leur faut affronter la réalisation de leur objectif. Qu'ils soient hétérosexuels et que Ben soit marié à la magnifique Anna, qui voit leur projet d'un très mauvais œil, ne change rien à la question...

M6

20h50

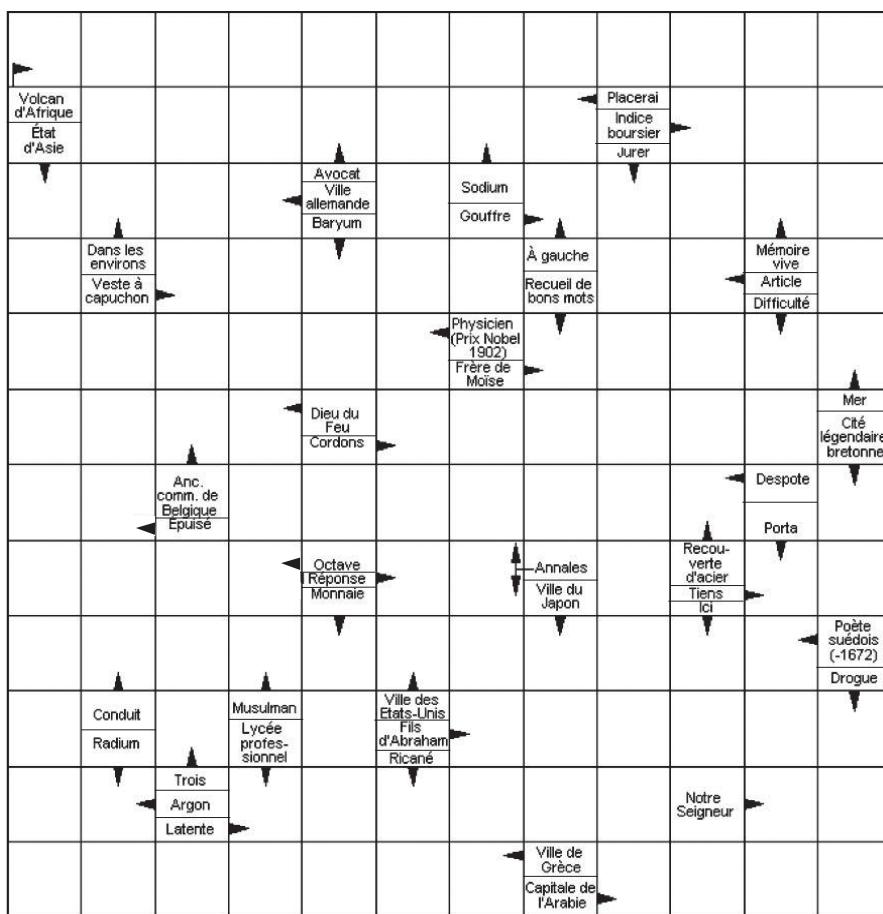
Star Wars Episode III : la revanche des Sith



Résumé

Anakin Skywalker et Obi-Wan Kenobi sont envoyés en mission de sauvetage : ils doivent délivrer le sénateur Palpatine des griffes du général Grievous, un sbire du comte Dooku. La mission ne se déroule pas comme prévu et Anakin achève Dooku au terme d'un combat au sabre, sous l'oeil de Palpatine. De retour sur Naboo, la situation se complique : Anakin ne peut pas avouer à ses condisciples Jedi qu'il s'est marié avec Padmé et va bientôt être père. De leur côté, Yoda et Mace Windu ne peuvent faire entièrement confiance à Anakin, qu'ils jugent trop impulsif. Pour le tester, ils lui demandent de surveiller Palpatine, dont ils commentent à se méfier. Mais Palpatine connaît leur plan et tente d'influencer Anakin. Pendant ce temps, Obi-Wan est lancé sur la trace de Grievous...

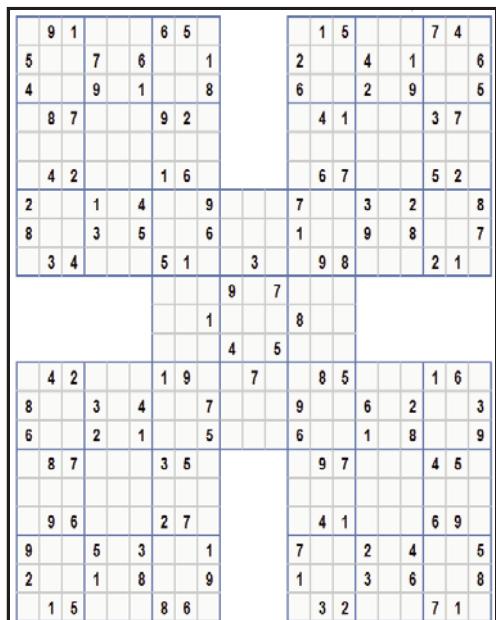
Mots fléchés n°487



Samouraï-sudoku n°487

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°487

► Horizontalement:

1. Pruderie
2. Planète - Aigres
3. Mesure d'avoine pour un cheval - En compagnie de 4
4. Ville du Pérou - Spectacle
5. Punaise d'eau - Ensemble des instrumentistes accompagnateurs, dans un concert grosso
6. Ville d'Italie - Einsteinium
7. Silicium - Riv. de Rouma-
8. Tour - Simon
9. épiphyte - Baie des côtes de Honshu
10. Décliner
11. Infinitif - Addition - Garmin de Paris
12. Tend des filets pour prendre des oiseaux - Tête
13. Personnes ayant leurs résidences habituelles à l'étranger

► Verticalement:

1. Introduction dans les lignes téléphoniques, de bobines d'auto-induction pour améliorer la transmission de la parole
2. Taux d'acide mique dans le sang - Dans le nom de la capitale du Brésil
3. Indique qu'à un certain endroit d'un morceau de musique il faut reprendre au début - Radium -étain
4. Fille de Cadmos - Retarder
5. Objectifs - Médicament
6. dont l'alcool est l'excipient
7. Saule - Laine qu'on retire en tondant (pl)
8. Candide - Racaille
9. Déca - Neptuneum - Adj. possessif - Cadmium
10. Souhaitées - Nom donné à la Nouvelle- Guinée par l'Indonésie
11. Colère - Problème - Trinitrotoluène
12. Tromperies

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

7 erreurs



Proverbes

Une main toute seule ne peut pas applaudir.

Proverbe algérien

C'est le manque d'hommes, qui fait des féminisés des hommes.

Proverbe berbère

L'oisif joue avec le diable.

Proverbe arabe

L'exactitude est la politesse des rois.

Proverbe français

C'est arrivé un 21 Janvier

1919 : proclamation de l'indépendance de l'Irlande.

1921 : naissance du Parti communiste italien (PCI).

1924 : mort de Lénine.

1939 : création du Camp de Rieucros pour les étrangers indésirables.

1948 : adoption du drapeau québécois.

1949 : démission de Tchang Kai-chek de la présidence de la République chinoise.

1999 : le Premier ministre cambodgien Hun Sen autorise l'ONU à juger les Khmers rouges.

2000 : les États-Unis se retirent d'Haïti après 5 ans de présence militaire.

2000 : démission du président équatorien Jamil Mahuad.

2006 : mort du président kosovar Ibrahim Rugova.

Célébrations :

- Journée internationale des câlins, extension de la journée nationale des câlins (en) aux États-Unis.

- Barbade : Fête d'Errol Barrow (en).

- Canada : Jour du drapeau.

- États-Unis : Si le 20 janvier tombe un dimanche, le lundi 21 est alors Inauguration Day, jour de l'investiture du président des États-Unis suivant son élection au mois de novembre précédent.

- Nouvelle-Zélande : Anniversaire de Wellington.

JUDO/CHAMPIONNATS ARABES DES CLUBS (GARÇONS) JCC (2^e) et WBM (5^e) dans les épreuves individuelles

Les athlètes algériens de la JC Constantine et WBMeftah se sont classés dimanche, respectivement à la deuxième et cinquième place dans les épreuves individuelles des Championnats arabes des clubs champions de judo qui se sont déroulés du 17 au 19 janvier à Casablanca (Maroc).

Les judokas de la JC Constantine ont remporté cinq médailles (1 en or, trois en argent et une en bronze) grâce à Bel-gacem Ammar (+ 100 kg, Or), Kebaili Ahmed (- 100 kg, Argent), Lamri Reda (- 90 kg, Argent), Boudraba Sofiane (- 66 kg, Argent) et Boubib Mohamed Lokman (- 81 kg, Bronze).

Les Constantinois ont pris la deuxième place derrière les Saoudiens d'Al Wahd qui avaient remporté également les épreuves par équipes. Samedi, la JC Constantine a gagné la médaille de bronze par équipes à la faveur de sa victoire 5-0 devant la formation d'El-Djamarék (Libye) en match de classement.

Quant aux athlètes de WBMeftah, ils n'ont gagné que deux médailles de bronze dans les épreuves individuelles remportées par Saïdouï Mohamed Amine (- 73 kg) et Kahia Abderraouf (-



57 kg) pour prendre la cinquième place au classement. Dans les épreuves par équipes, ils avaient remporté samedi la médaille de bronze après avoir battu le Mouloudia Maghribia (Maroc) 3-2 en match de classement. Chez les filles, les judokates algériennes du DS Baba Hacène ont obtenu dimanche le premier prix dans les épreuves individuelles, remportant six médailles d'or et une en bronze.

Les médailles d'or ont été décernées par Dries Souhila (- 48 kg), Aissahine Faïza (- 52 kg), Aouissi Imène (- 57 kg), Belkadi Amina (- 63 kg), Nouïoui Imène (- 78 kg) et Boussena Kaouthar (+ 78 kg).

Imène (- 78 kg) et Boussena Kaouthar (+ 78 kg). Quant à la médaille de bronze, elle a été remportée par Doumiazad Boughambouz (- 70 kg). Samedi, les filles de DS Baba Hacène avaient remporté la médaille de bronze par équipes après avoir gagné le match de classement face à l'équipe d'Erbil (Irak) par 5 à 0.

160 athlètes (110 garçons et 50 filles) venant de 11 pays ont participé à ces championnats arabes (filles et garçons) dans les épreuves individuelles et par équipes dans les différentes catégories (cadettes, juniors et séniors).

DS Baba Hacène (filles) remporte le 1^{er} prix avec 6 médailles d'or

Les judokates algériennes du DS Baba Hacène ont obtenu dimanche le premier prix dans les épreuves individuelles en remportant six médailles d'or et une en bronze aux Championnats arabes des clubs champions de judo qui se sont déroulés du 17 au 19 janvier à Casablanca (Maroc).

Les médailles d'or ont été gagnées par Dries Souhila (- 48 kg), Aissahine Faïza (- 52 kg), Aouissi Imène (- 57 kg), Belkadi Amina (- 63 kg), Nouïoui Imène (- 78 kg) et Boussena Kaouthar (+ 78 kg).

Quant à la médaille de bronze, elle a été remportée par Doumiazad Boughambouz (- 70 kg). Samedi, les filles de DS Baba Hacène, entraînées par Sadari Mohamed avaient remporté la médaille de bronze par équipes après avoir gagné le match de classement face à l'équipe d'Erbil (Irak) par 5 à 0.

Les athlètes algériennes étaient accompagnées du président du club Sadari Mansour et du vice-président, Djaâdi Djamel. 160 athlètes (110 garçons et 50 filles) venant de 11 pays ont participé à ces championnats arabes (filles et garçons) dans les épreuves individuelles et par équipes dans les différentes catégories (cadettes, juniors et séniors).

NBA - Les San Antonio Spurs se rassurent

Les San Antonio Spurs, défaits à domicile par Portland vendredi (109-100), ont repris la tête du classement de la conférence Ouest en battant Milwaukee (110-82) dimanche. Les Spurs ont pu faire tourner leur effectif face à la plus faible franchise de NBA (7v-33d). Tony Parker a bénéficié d'un jour de repos complet tandis que Tim Duncan et Manu Ginobili se sont contentés respectivement de 28 et de 22 minutes de jeu. San Antonio a repris la première place à Portland avec cette 32^e victoire pour neuf défaites.

Oklahoma City a dominé Sacramento (108-93) avec une

nouvelle contribution digne d'un potentiel MVP de Kevin Durant (30 pts en 32 min, 10 sur 15 au tir, 6 rbds, 9 passes), deux jours après ses 54 points inscrits devant Golden State. Les Lakers ont repris quelques couleurs en enchaînant deux succès de suite: ils se sont imposés à Toronto 112 à 106, mais sont toujours 12^e (16v-25d). Les Celtics attendent toujours un quelconque effet du retour de Rajon Rondo. Boston (14v-28d) s'est incliné à Orlando (93-91) alors que son meneur, indisponible pendant un an, n'a inscrit que six points en 21 min.

COUPE DU MONDE (MESSIEURS)

Le Français Pinturault remporte le slalom de Wengen (Suisse)

Le Français Alexis Pinturault s'est adjugé dimanche le slalom de Wengen, décrochant ainsi sa première victoire de l'hiver en Coupe du monde de ski alpin et la cinquième de sa jeune carrière.

Septième à l'issue de la première manche, le skieur de Courchevel a enregistré le meilleur temps de la seconde manche pour s'imposer avec 34/100e d'avance sur l'Allemand Felix Neureuther, vainqueur de l'épreuve l'an dernier, et 63/100e sur l'Autrichien Marcel Hirscher, le champion du monde. Au classement général de la Coupe du monde, le Norvégien Aksel Lund Svindal reste en tête (757 pts) devant l'Autrichien Marcel Hirscher (735) et Pinturault (506).

CYCLISME

L'Erythréen Natnael Berhane remporte la «Tropicale Amissa Bongo»

L'Erythréen Natnael Berhane (Europcar) a remporté dimanche la course cycliste «Tropicale Amissa Bongo» au Gabon, devant les Espagnols Luis Leon Sanchez et Egoitz Garcia. Vainqueur du Tour d'Algérie-2012 et classé deuxième du Tour de Turquie en avril 2013, Berhane Natnael est devenu le premier cycliste africain à avoir gagné une course à étapes professionnelles. Grand espoir du cyclisme africain, il devient en 2011 pensionnaire du Centre mondial du cyclisme. Il remporte en novembre 2011 deux médailles d'or aux championnats d'Afrique de cyclisme sur route à Asmara. L'équipe continentale «Vélo club Sovaco» a représenté l'Algérie à cette 9^e édition, grâce à son classement à l'Africa-Tour. Outre l'Algérie, huit pays ont participé à cette course : Maroc, Gabon, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Erythrée, Rwanda et Namibie.

Solution Samurai-sudoku N°486

1	4	9	3	8	5	7	6	2
2	8	3	1	6	7	4	9	5
6	7	5	9	4	2	3	1	8
5	2	4	6	3	1	9	8	7
3	6	1	8	7	9	5	2	4
8	9	7	5	2	4	6	3	1
9	1	2	7	5	6	8	4	3
7	3	6	4	1	8	2	5	9
4	5	8	2	9	3	1	7	6

Solution Mots Croisés N°486

EMBLEMATIQUE
COEUR■NATURE
HISTONE■AI■E
ANTIDATER■M■
UDINE■HUDSON
FRASER■R■ALE
FEU■SALICOLE
O■XE■PAPE■AS
UV■PRETEURS■
RICOEUR■XOSA
EN■I■SAS■TON
EST■CENTAINE

Solution Mots Fléchés N°486

LAMINECTOMIE
EGALITAIRE■G
PALACE■■GLIE
ICI■T■DOUANE
DEGAINERENT■
ORNATES■IGUE
S■ELAM■CLEBS
IF■STEKEL■ES
ROUTIER■ERRA
EUS■ON■OUTI
NE■INSENSES
ETALS■HUENT■

CAN 2014

DU 16 AU 25 JANVIER 2014



Harcha

Algérie - Maroc
GR B
(HOMMES)

18H00



Harcha

Tunisie - Egypte
GR A
(HOMMES)

20H15

2 chocs au programme d'aujourd'hui : Algérie-Maroc et Tunisie-Egypte



S. Ben

La dernière journée des matches préliminaires de la phase finale de championnat d'Afrique des nations de handball qui se déroule à Alger depuis jeudi dernier, sera caractérisée par deux chocs à savoir le derby maghrébin Algérie-Maroc et Tunisie-Egypte à la salle Harcha.

En dehors de fait que les l'Algérie est déjà qualifiée aux quarts de finales, ce derby maghrébin n'est pas du tout à perdre de la part des joueurs du coach Zeguili et ce, ne serait-ce que pour le prestige. Par contre, les matchs qui se déroulaient hier au moment où on mettait sous presse sont les premiers de la décantation, car aujourd'hui, ce seront des matchs déterminants car c'est à l'issue de la journée d'aujourd'hui que l'on connaîtra les quatre équipes qualifiées aux quarts de finale.

Et dans ce groupe B et concernant les trois autres sélections devant arracher leur ticket qualificatif c'est la bouteille à encre car avant la journée d'hier 5 sec-

tions se disputent deux tickets restant puisque l'Algérie est déjà qualifiée. Il s'agit de l'Angola, le Maroc, le Congo, la RD Congo et le Nigeria. Ce qui démontre combien importante était la journée d'hier. En tout cas, les spécialistes voient bien l'Angola, le Maroc et le Congo se qualifier avec l'Algérie aux huitièmes de finale.

Dans le groupe A dominé par le duo de choc et les deux grands préteurs au titre l'a Tunisie, championne d'Afrique en titre, et l'Egypte, trois sélections jouent pour deux tickets restant étant donné que les deux premiers tickets sont déjà chez la Tunisie et l'Egypte.

Il s'agit du Cameroun, du Sénégal et de la Libye. Seulement, les observateurs et spécialistes estiment que ce sera le Sénégal et le Cameroun qui devraient se qualifier au vu de leurs prestations respectives depuis le début de la compétition.

D'ailleurs et puisque les matchs de l'avant-dernière journée de ces préliminaires se disputaient hier, il faut dire que le choc d'aujourd'hui entre le Sénégal et le Cameroun serait bel et bien déterminant. Ce qui explique l'import-

tance de faire disputer ces derniers matchs à la même heure comme l'avait si bien demandé l'Algérie pour assurer l'équité et surtout pour la sportivité.

Chez les dames, c'est juste le groupe B qui devrait disputer ses matchs de la 3^e journée car le groupe A disputait sa dernière journée des préliminaires hier au moment où on mettait sous presse.

Et là au vu du classement actuel du groupe, on voit mal qui pourrait disputer la qualification à l'Angola, championne d'Afrique en titre et aux redoutables Tunisiennes qui se partagent la première place avec 4 points.

Et ironie du sort, le choc d'aujourd'hui met aux prises ces deux formations qui planent sur le continent ces dernières années. Nul doute que le match sera très attractif et surtout très passionnant à suivre.

A noter que tous les matchs serviront pour les favoris de bien se préparer aussi bien chez les dames telles la Tunisie, l'Angola et le Congo que chez les hommes telles les sélections de l'Algérie, l'Egypte et la Tunisie.



PROGRAMME

HOMMES :

Dernière journée du tour préliminaire :

Aujourd'hui :

Groupe A :

13h30 : Sénégal - Cameroun (Harcha)

16h15 : Gabon - Libye (Coupole)

20h15 : Tunisie - Egypte (Harcha)

Groupe B :

15h45 : Angola - Congo (Harcha)

18h00 : Algérie - Maroc (Harcha)

18h30 : RD Congo - Nigeria (Coupole)

DAMES :

3^e journée :

Aujourd'hui :

Groupe B :

14h00 : Angola - Tunisie (Coupole)

15h00 : Guinée - Congo (Chéraga)

LE POINT DU GROUPE B :

Déjà joués :

1^{re} journée :

Tunisie - Guinée 32-16

Angola - Congo 33-18.

2^{re} journée :

Congo - Tunisie 30-32

Guinée - Angola 14-44

Classement :

	Pts	J	Diff
1.Angola	4	2	+45
--Tunisie	4	2	+18
3.Congo	0	2	-17
--Guinée	0	2	-48

LE POINT APRÈS TROIS JOURNÉES CHEZ LES MESSIEURS

La Tunisie meilleure attaque, l'Algérie meilleure défense

La sélection tunisienne "messieurs" de handball dispose de la meilleure attaque de la Coupe d'Afrique des nations (Alger/16-25 janvier), après trois journées de compétition, alors que l'équipe algérienne possède la meilleure défense.

Les Aigles de Carthage, premiers du groupe A avec l'Egypte (6 points), ont réussi à marquer 97 buts en trois rencontres (une moyenne de 32,33 buts par match). La deuxième meilleure attaque est l'Egypte (95 buts), suivie de l'Algérie avec un total de 83 buts inscrits.

Pour les meilleures défenses, l'Algérie, leader du groupe B, arrive en tête avec 58 buts encaissés, devant la Tunisie (63) et l'Egypte (64).

Chez les dames, l'Angola est la meilleure attaque avec 77 buts, suivie de la Tunisie (64) et l'Algérie (53).

Pour le compartiment défensif, les Angolaises sont en tête avec 32 buts concédés, devant La RD Congo (40) et la Tunisie (46).

La sélection angolaise féminine a enregistré la plus large victoire en battant la Guinée (44-14) samedi à la salle de Chéraga.

DAMES- GROUPE A L'Algérie a demandé la reprogrammation des rencontres de la dernière journée à la même heure

Le président de la commission des compétitions de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2014), de reprogrammer lundi à la même heure, les deux rencontres de la 3^e et dernière journée du groupe A (Dames), Algérie-RD Congo et Sénégal-Cameroun, a-t-on appris auprès du directeur technique national (DTN), Habib Kheraïfa. Le programme initial établi par la commission des compétitions a prévu le coup d'envoi du match, Algérie-RD Congo à 13h45 à la salle Harcha (Alger), alors que le match, Sénégal-Cameroun débutera à 15h00 à Chéraga.

"Nous avons sollicité la commission des compétitions pour reprogrammer les deux matches du groupe A, à la même heure, afin de respecter l'éthique sportive et éviter de pro-

"à décalage de 2 heures entre les quatre équipes concernées" a déclaré à TAPS, le DTN de la FAHB.

Selon la même source, une réponse sera donnée incessamment par les organisateurs.

A l'issue de la 2^e journée, la RD Congo occupe la tête du groupe A avec un total de 4 pts devant l'Algérie (3 pts), le Sénégal (1 pt) et le Cameroun (0 point).

Le groupe B est dominé par l'Angola et la Tunisie, respectivement champion et vice-champion d'Afrique en titre avec 4 pts, devant le Congo et la Guinée (0 point).

La 3^e et dernière journée du groupe B prévue ce jour 21 janvier mettra aux prises l'Angola et la Tunisie, d'une part et le Congo et la Guinée d'autre part.

CAN 2014

DU 16 AU 25 JANVIER 2014



Harcha

Algérie - Maroc

GR B
(HOMMES)

18H00



Harcha

Tunisie - Egypte

GR A
(HOMMES)

20H15

SAÏD BOUAMRA (PRÉSIDENT DE LA FAHB)
«La compétition se déroule dans de bonnes conditions»

Le président du comité d'organisation de la 21^e Coupe d'Afrique des nations de handball (CAN-2014), Saïd Bouamra, a affirmé que la compétition, entamée jeudi dernier, se déroule dans de "bonnes conditions" et connaît un franc succès.



«La compétition se déroule dans de bonnes conditions grâce à la mobilisation des membres du COCAN et aussi l'engagement des pouvoirs publics», a déclaré Bouamra lors d'une cérémonie au siège de la wilaya suivie d'un dîner offert par le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh.

«L'Algérie a de tout temps relevé les défis. Cette coupe d'Afrique de handball sera une nouvelle réussite de

l'Algérie», a-t-il ajouté. Les treize chefs de délégation des équipes africaines qui prennent part à la CAN-2014 ainsi que des membres de la Confédération africaine (CAHB), ont reçu le «Livre d'Algier» offert par le wali, en présence du ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Tahmi.

«Nous sommes déjà satisfaits de cette CAN-2014 car elle a fait revenir les amoureux de la petite balle dans

les salles», s'est réjoui Tahmi. De son côté le président de la Confédération africaine de handball (CAHB).

Mansourou Arémou a exprimé sa «gratitude» pour le wali d'Algier d'avoir offert aux responsables des délégations une opportunité pour décompresser et s'éloigner un petit des lieux de la compétition.

«Toute ma gratitude au nom de l'ensemble des délégations. Cette coupe d'Afrique est à mi-chemin et je me permets maintenant de dire : merci aux architectes de cette belle œuvre», a dit le patron de la CAHB qui est également vice-président de l'IHF. Le comité d'organisation n'a pas programmé de match dimanche, et la compétition a repris hier avec le déroulement des rencontres de la 4^e journée.

APRÈS TROIS JOURS DE COMPÉTITION DE LA CAN 2014 **La hiérarchie respectée**

Après trois jours d'intenses émotions, la CAN de handball hommes et dames à Alger, a observé une pause dimanche dernier, histoire de permettre aux équipes de recharger leurs batteries pour la suite qui s'annonce décisive pour les quarts de finale. Dans l'ensemble, les favoris ne se sont pas loupés. Toutes les grosses écuries du handball africain, ont été à la hauteur des attentes lors des premiers jours de compétition.

La Tunisie hommes, tenant du titre et favorite pour rempiler, surfe sur son expérience du haut niveau pour engranger des victoires, parfois, sans forcer son talent.

Idem pour les équipes du pays hôte. Après un match nul «encombrant» à l'entame de la compétition contre les Sénégalaises (27-27), les Algériennes se

sont remises dans le sens de la marche en venant à bout du Cameroun (26-21). L'Egypte qui figure parmi les favoris, n'a guère tremblé et s'est coltinée trois victoires en autant de matches.

Les Algériens ont terminé cette phase de la compétition en roues libres en battant le Nigeria, la RDC et l'Angola, qui ne sont pas des enfants de chœur ! Les Angolaises, reines du continent, avancent d'un pas sûr et ferme. La Guinée, qui est à ses débuts en CAN de handball, l'a appris à ses dépens. Les néophytes guinéennes ont été emportées par la déferlante angolaise, 44-14 lors de leur deuxième sortie.

Outre, les cadors qui ont fait respecter leur rang, d'autres équipes qui se situent juste après, tentent de se positionner pour le second tour. Le



Sénégal, la RDC, le Cameroun et le Gabon, vont se battre pour arracher leurs places en quarts de finale ! Une équation loin d'être simple !

Les rencontres ont repris hier au moment où on mettait sous presse.

**ALGÉRIE 27-RD
 CONGO 20
 (GROUPE A -DAMES)
 L'Algérie
 en quarts
 de finale**

La sélection algérienne de handball (dames) s'est imposée face à son homologue de la RD Congo (27-20) mi-temps (12-10) hier à la salle Harcha (Alger) en match comptant pour la 3^e et dernière journée du groupe A de la Coupe d'Afrique des nations de handball CAN-2014. Cette victoire permet aux Algériennes de terminer la phase de poule en tête du groupe A avec 5 points et affrontera en quart de finale le quatrième du groupe B.

Dans cette phase de poule, les Algériennes ont remporté deux victoires face à la RD Congo (27-20) et au Cameroun (26-21), alors qu'elles ont fait match nul avec le Sénégal (27-27).

Pour le compte de la même journée, le Cameroun affrontait, au moment où on mettait sous presse le Sénégal à la salle communale de Chéraga.

**IHF
 Arrivée
 du président
 Mostafa
 à Alger**

Le président de la Fédération internationale de handball (IHF), l'Egyptien Hassan Mostafa est arrivé hier matin à Alger pour assister aux quarts, demi et finale de de la 21^e Coupe d'Afrique des nations messieurs et dames (CAN-2014) qui a débuté à Alger du 16 janvier dernier et qui se poursuit jusqu'au 25 du même mois. Le patron de l'instance internationale a été accueilli à son arrivée par le président de la Confédération africaine de handball (CAHB), le Béninois Mansourou Arémou, et le président du comité d'organisation de la CAN-2014 (COCAN), Saïd Bouamra. Vingt sélections dont 8 féminines représentant 13 pays prennent part à la CAN-2014 qualificative aux Mondiaux-2015.

AMBIANCE

Merci à ce public de Harcha qui a répondu présent !

Tout le monde se réjouit de l'ambiance qui règne à la salle Hacène Harcha, qui a refait le plein depuis très longtemps, le handball a fait revivre cette salle, de par son revêtement, et l'engouement que suscite l'EN pour cette CAN.

Pour le handball, ou le sport collectif, il faut remonter à l'année 2000, lors de la CAN à Alger où l'entraîneur tunisien avait remercié et félicité les supporters sur les ondes de la Chaîne III, en disant «*Un Public en Or, j'espère qu'il a passé une bonne journée*», juste après la victoire de l'Algérie face aux Tunisiens (la dernière en match officiel).

Plus de 14 ans que l'on attend cela,

voir notre Temple plein, pour nos Verts et Vertes, seul Tahar Labane et Hichem Boudrali (et Tej Issam de la Tunisie) on connu la salle Harcha pleine à craquer, c'était donc en 2000.

Le reste des athlètes algériens «découvrent» cette salle, et surtout l'engouement du public, car l'EN n'a plus jamais rejoué en Algérie depuis 14 ans (sauf les Jeux africains en 2007, à la Coupe ou encore Bou Ismail).

Il faut surfer sur cette belle vague et en profiter pour redonner l'envie au public de revivre avec le handball, comme le disait le Président de la FAHB, M. Bouamra Saïd, «il faut réconcilier le public algérien avec le hand-



ball». Rien à dire et à redire concernant la passion de ce public algérien que l'on connaît, merci à lui d'avoir respecté les hymnes nationaux de nos adversaires, de pousser l'équipe quand elle à un passage à vie (Hommes et Dames), vous avez fait revivre le Temple du handball algérien !

Avec des allures du Stade du 20-Août de Belouizdad (ex-Belcourt), qui se trouve pas loin de là.

A présent, on demande plus de drapeaux et de couleurs en tribune, n'attendons pas les demi-finales pour cela, on compte sur vous pour faire perdurer la fête du handball.

COUP DE THÉÂTRE AU CSA/ MC ALGER Ammar Brahmia annonce sa démission de la présidence

M.A.F

Le président du Club sportif amateur (CSA) du MC Alger, Ammar Brahmia, a annoncé sa démission de son poste aux membres du Bureau exécutif, après un différend qui l'a opposé avec certains d'entre eux, concernant l'application des recommandations décidées lors de la dernière assemblée générale, a-t-on appris auprès d'une source proche du club algérois.

Ces recommandations tournent autour de l'application du retrait de la marque et le sigle du club professionnel (SSA), qui tarde toujours à signer la convention avec le CSA.

La Société sportive par actions (SSA / Le Doyen) et le CSA s'étaient réunis en décembre dernier afin de trouver un accord relatif à l'utilisation par le club professionnel de la marque et du sigle qui sont les propriétés exclusives du club amateur.

Dans ce sens, il avait été décidé de l'installation de deux commissions, la première est chargée de la signature de cette convention, et la deuxième aura la mission de régler les questions en sus-



pend entre la SSA et le CSA, mais qui n'ont toujours pas vu le jour, d'où le courroux de certains membres du CSA.

Certains d'entre eux sont montés au créneau contre Brahmia en lui demandant d'appliquer ces recommandations, tel que décidé lors de la dernière AG, réunie en session extraordinaire, qui avait accordé, rappelle-t-on, un nouveau délai au club professionnel (SSA) afin de se conformer à la réglementation, tel que stipulé dans le décret exécutif d'août 2006 instituant le professionnalisme dans le football, au risque de se voir retirer la marque et le sigle. Cette convention liant les deux parties, définit dans son arti-

cle 9, les modalités d'utilisation par le club professionnel de la marque et du sigle qui sont les propriétés exclusives du club amateur.

Brahmia qui n'a pas eu « le courage » d'appliquer ces directives, qui reste d'ailleurs dans ses pleins droits, a annoncé en fin de semaine dernière sa démission, mais qui ne l'a toujours présentée officiellement. Joint par nos soins, un membre de CSA, qui a voulu garder l'anonymat, nous a affirmé que «dans le cas où Brahmia ne présentera pas par écrit sa démission dans les plus brefs délais, le Bureau sera obligé dès lors de procéder au retrait de confiance». Ça grogne ainsi au sein du CSA/

MCA, au moment où les responsables du SSA, et à leur tête le président, Boudjemaa Boumella, n'ont pas avancé dans le dossier de la signature de la convention, comme convenu auparavant. Une manœuvre stratégique de la part du SSA, qui veut gagner du temps, qui reste tout même dans l'obligation de se soumettre un jour aux recommandations du CSA.

Après le passage du football algérien au professionnalisme lors de l'été 2010, le CSA - MCA, à l'instar de tous les autres clubs de l'élite, avait procédé à la création d'une société commerciale par actions afin de permettre au club de participer au championnat professionnel.

Cette entité commerciale, à qui revenait la charge de gérer la section football, a cédé en janvier 2013 ses actions à Sonatrach à hauteur de 77,5%.

Le bureau exécutif du CSA MCA, issu des élections de août 2013, présidé par Ammar Brahmia, avait dénoncé les modalités de cette transaction, appelant les responsables de la SSA, à se conformer à la réglementation en vigueur et rétablir le club amateur, actionnaire à hauteur de 10%, dans ses droits.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES NATIONS (CHAN-2014) Les résultats du Groupe A

Au Cap (Afrique du Sud)-

Mali bat Mozambique 2 à 1 (0-1)

Buts:

Mali : Ibourahima Sdibé (48), Idrissa Laico Traoré (90+3 s.p.)
Mozambique : Josemar (38)

Nigeria bat Afrique du Sud 3 à 1

Buts:

Nigeria : Chistantus Ejike (23, 64), Ifeanyi Ede (32)
Afrique du Sud : Bernard Parker (83).

CHAN-2014

Le point

Le Mali et le Nigeria se qualifient pour les quarts de finale

Nigeria-Afrique du Sud 3 -1

Mozambique - Mali 1 - 2

Déjà joués

Afrique du Sud - Mozambique 3 - 1

Mali - Nigeria 2 - 1

Nigeria - Mozambique 4 - 2

Afrique du Sud - Mali 1 - 1

Classement:

	Pts	J	G	N	P	bp	bc	diff
1. Mali	7	3	2	1	0	5	3	2
2. Nigeria	6	3	2	0	1	8	5	3
3. Afrique du Sud	4	3	1	1	1	5	5	0
4. Mozambique	0	3	0	0	3	4	9	-5

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE LAGHOUAT

AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction de la formation professionnelle-Laghout annonce l'ouverture des concours de recrutement dans les grades suivants:

Grades	Modes de recrutement	Conditions de participation	Spécialités	Nbr de postes budgétaire à pourvoir	Autres conditions	Dénomination de l'établissement	Lieu de travail
Intendant gestionnaire	Concours sur titres	Parmi les diplômés de licence en science économique. Option : science financière et gestion	Sciences financières et gestion	01	Poste spécial pour les employés (dans l'établissement concerné) dans le cadre du DAP contrat en cours.		
Professeur spécialisé de formation et d'enseignement professionnels grade 1	Concours sur examens	Candidat titulaire du diplôme de licence de l'enseignement supérieur ou diplôme reconnu de son équivalence dans la spécialité	Comptabilité	01			
Professeur de formation professionnelle	Examens professionnels	D'une façon exceptionnelle pour les spécialités des métiers artisanaux traditionnels, artisans qui ont démontré une grande compétence dans la spécialité et la capacité de se spécialiser dans l'éducation sur ce métier	Broderie	01			
Professeur de formation professionnelle	Concours sur examens	Candidat titulaire d'un DEUA en comptabilité et impôts (DEUA en comptabilité et gestion des entreprises- DEUA en comptabilité et gestion diplôme de technicien supérieur en gestion de stock-diplôme en droit et économie)	Electrotechnique	01	Poste spécial pour les employés (dans l'établissement concerné) dans le cadre du DAP contrat en cours.		
Comptable administratif principal	Concours sur titres	Candidat titulaire d'un DEUA en comptabilité et impôts (DEUA en comptabilité et gestion des entreprises- DEUA en comptabilité et gestion diplôme de technicien supérieur en droit et économie)	Comptabilité	01	Poste spécial pour les employés (dans l'établissement concerné) dans le cadre du DAP contrat en cours.		
Technicien supérieur en informatique	Concours sur titres	Candidat titulaire d'un diplôme reconnu de son équivalence dans la spécialité.	Informatique	01	Poste spécial pour les employés (dans l'établissement concerné) dans le cadre du DAP contrat en cours.	Centre de formation professionnelle-AFLOU	Centre de formation professionnelle-AFLOU
Intendant gestionnaire	Concours sur titres	Parmi les diplômés de licence en science économique. Option : science financière et gestion. Option : commerce option : finances ou science commerciale option : finance	Science financière et gestion - science de gestion	01	Poste spécial pour les employés (dans l'établissement concerné) dans le cadre du DAP contrat en cours.	Centre de formation professionnelle-Laghout 13	Centre de formation professionnelle-Laghout 13
Professeur de formation professionnelle	Examens professionnels	D'une façon exceptionnelle pour les spécialités des métiers artisanaux traditionnels, artisans qui ont démontré une grande compétence dans la spécialité et la capacité de se spécialiser dans l'éducation sur ce métier.	Centrerie	01			
Professeur de formation professionnelle	Concours sur titres	Titulaire du diplôme de technicien supérieur ou diplôme reconnu de son équivalence dans la spécialité.	Tissage traditionnel	01			
			Dessein sur verre	01			
			Soudure	01			
			Montage et maintenance des équipements de froid et conditionnement	01			
			Montage des panneaux solaires, photovoltaïques, thermiques	01			
			Automatisation et régulation	01			

Les documents exigés :

- Demande manuscrite.
- Curriculum-vitae.
- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme.
- Extrait de naissance (12x12).
- Copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale.

Délais des inscriptions et déposition des dossiers :

- Les délais d'inscriptions au concours cités au-dessus sont déterminés à 20 jours à compter de la date de publication du

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET LA VILLE
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE
ET LA CONSTRUCTION DE LA WILAYA DE TAMANRASSET
CENTRE-VILLE BP N° 237 - TAMANRASSET
NIF N° : 099011019011537

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/2014

La direction de l'Urbanisme et de l'architecture et de la Construction de la wilaya de Tamanrasset, lance un avis d'appel d'offre national ouvert pour Réalisation Travaux Revêtement des voiries et aménagement extérieur dans le centre de vie ARAK

Les entreprises qualifiées en travaux public (activité principal ou secondaire) et intéressées par le présent appel d'offre ouvert peuvent retirer le cahier des charges auprès de la DUC (bureau du contentieux) côte centre ville contre paiement d'une somme non remboursable de 1000 DA libellé au nom du bureau d'étude URBAB, sis centre ville .

Les offres accompagnées des pièces ci-dessous doivent être déposées au Secrétariat de la Direction de l'Urbanisme et de la Construction. Présentées en deux enveloppes fermée et cachetées comportant l'offre (A) technique et l'offre (B) financière.

Les deux enveloppes seront introduites dans un pli anonyme, ne portant que la mention suivante :

Appel d'offre national ouvert N° : 02/2014

Réalisation Travaux Revêtement des voiries et aménagement extérieur dans le centre de vie ARAK

Soumission à ne pas ouvrir

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes :

- Le cahier des charges technique et financier signé et paraphé comprenant tous les renseignements.
- tout document nécessaire au dossier de Les pièces fiscal et para fiscales ; registre de commerce ; casier judiciaire ; certificat de qualification et classification ; liste des moyens humaines et matériels – avec justification - ; les références de l'entreprise ; et le planning de réalisation ; justification de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés concernées.

Tous les pièces délivrée doit être valide le jour du dépôt des offres et égaliser

Seront déposées au secrétariat de la direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de Tamanrasset, dans une durée à vingt et un (21) Jours à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et/ou dans la presse nationale.

La date limite de dépôt des offres est fixée pour le dernier jour de durée de préparation des offres jusqu'à (13H 30).

L'ouverture des plis sera le même jour à (14H 00) en séance publique, et en présence de commissionnaires. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant quatre vingt dix (90) jours en plus la durée de préparation des offres.



GROUPE F

* Source : www.fifa.com

Un classique et des inédits



Les équipes...

Plus besoin de présenter l'Argentine, sacrée championne du monde en 1978 et en 1986, patrie d'un certain Lionel Messi qui rêve d'accéder au firmament mondial après son monumental succès en club. La formation d'Alejandro Sabella est favorite dans une poule qui verra également la cinquième apparition du Nigeria en phase finale. La Bosnie s'efforcera de développer le style de jeu chatoyant qui lui a permis de devenir la quatrième meilleure attaque des qualifications européennes. Enfin, le Portugais Carlos Queiroz tentera de donner à l'Iran, dont le niveau technique n'est plus à démontrer, une organisation plus solide.

Le Groupe F est celui du contraste, proposant d'un côté un classique de la Coupe du Monde et de l'autre plusieurs duels totalement inédits. La Bosnie-Herzégovine fait son baptême du feu en phase finale et l'Iran n'a croisé ses rivaux qu'à l'occasion de matches amicaux. Les fans salivent déjà devant le face-à-face bouillant entre l'Argentine et le Nigeria, avec les retrouvailles de Lionel Messi et de John Obi Mikel. Le milieu de Chelsea aura à cœur de s'imposer enfin après avoir perdu ses trois confrontations face au Barcelonais : en finale de la coupe du Monde U-20 de la FIFA, Pays-Bas 2005, en finale des Jeux Olympiques de Pékin 2008 puis en phase de groupes de la Coupe du Monde de la Fifa, Afrique du Sud 2010™.



LES JOUEURS A SUIVRE

Lionel Messi, (Arg), Sergio Agüero (Arg), Gonzalo Higuaín (Arg), John Obi Mikel (Nga), Victor Moses (Nga), Victor Obinna (Nga), Edin Dzeko (Bih), Vedad Ibisevic (Bih), Miralem Pjanic (Bih), Reza Ghoochannejhad (Irn), Javad Nekounam (Irn), Karim Ansari (Irn).

L'affiche
Nigeria-Bosnie-Herzégovine, 21 juin 2014
Dans un groupe où l'Argentine apparaît logiquement favorite, c'est sur des rencontres périphériques que pourrait bien se jouer la qualification en huitièmes de finale. Les Bosniens devront démontrer leur capacité à maîtriser la pression inhérente à la scène mondialiste. Pour les Nigérians, ce sera peut-être une opportunité unique de se rapprocher de la deuxième phase, qui se refuse à eux depuis l'édition 1998 en France.

Argentine 2:1 Nigeria, 25 juin 1994, Boston

Ce match est resté célèbre comme étant la dernière sortie de Diego Armando Maradona sous le maillot argentin. Aux noms ronflants du contingent albiceleste, tels Maradona, Claudio Caniggia, Fernando Redondo ou Gabriel Batistuta, répondaient ceux des étoiles montantes nigériennes comme Rashidi Yekini, Finidi George et Emmanuel Amunike. Les Super Eagles, par l'intermédiaire de Samson Siasia, avaient cueilli à froid les doubles champions du monde dès l'entame. Mais Caniggia avait enfilé le costume du héros pour signer un doublé synonyme de victoire. Son fameux «Diego, Diego», hurlé à Maradona pour provoquer la passe menant au deuxième but, reste un moment culte pour tous les fans argentins.

DANS LE RÉTRO

Match	Date - Heure	Site	Résultat
11	15/06 19:00	Rio De Janeiro	Argentine - Bosnie-Herzégovine
12	16/06 16:00	Curitiba	Iran - Nigeria
27	21/06 13:00	Belo Horizonte	Argentine - Iran
28	21/06 18:00	Cuiabá	Nigeria - Bosnie-Herzégovine
43	25/06 13:00	Porto Alegre	Nigeria - Argentine
44	25/06 13:00	Salvador	Bosnie-Herzégovine - Iran

Le saviez-vous ?

La Bosnie-Herzégovine a disputé sa première rencontre officielle en tant que nation indépendante en novembre 1995. En 2010, elle a été à deux doigts de se qualifier pour sa première phase finale de coupe du Monde, chutant en barrages face au Portugal. C'est désormais chose faite. Sur les 26 joueurs généralement convoqués, 24 Bosniens évoluent à l'étranger.

LA STAT

36

Soit le nombre d'années écoulées depuis la seule et unique rencontre entre l'Argentine et l'Iran en seniors. Ce fut le 22 mars 1977 à Madrid, pour le 75^e anniversaire du Real Madrid. Les deux équipes avaient fait match nul 1:1. Un an plus tard, en Coupe du Monde de la Fifa, Argentine 1978™, l'Albiceleste avait décroché son premier titre mondial et la Team Melli avait disputé sa première phase finale de la compétition.

NOUVELLE COLLECTION TOMMY DELY BRAHIM

MAGASIN
IBIS BOIS DES CARS2
DELY-BRAHIM, ALGER

TOMMY  HILFIGER